

LE FEDERALISTE

revue de politique

*Espérer le maintien de l'harmonie parmi
plusieurs Etats indépendants et voisins
ce serait perdre de vue le cours uniforme
des événements humains et aller contre
l'expérience des siècles.*

Hamilton, The Federalist



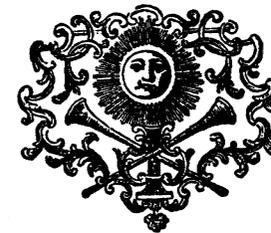
V^e ANNEE, NUMERO 4, DECEMBRE 1963

LE FEDERALISTE

revue de politique

Directeur: Mario Albertini

Le Fédéraliste est la revue d'un groupe de militants du Mouvement Fédéraliste Européen. Sa base théorique particulière est la demystification de la justification idéologique des Etats souverains (la nation). Sa base pratique actuelle est la tentative de déplacer la lutte politique des domaines nationaux au champ supranational. *Le Fédéraliste* se propose d'étudier le sens du cours de l'histoire, les aspects du processus du pouvoir, la situation des cadres conceptuels de la connaissance politique, dans le but de rendre possible une action politique autonome. *Le Fédéraliste* a été publié pendant trois ans en italien. Pour ne pas limiter ses lecteurs aux seuls Italiens et pour tenir la promesse faite dès le départ, il paraît maintenant en français et compte paraître plus tard en anglais. Il vit grâce aux abonnements et à la publicité. A la fin de chaque année est publié le bilan.



Quatre numéros par an

Le numéro F. 3 - L. 400
Abonnement F. 10 - L. 1500

Abonnement de soutien F. 25 - L. 2500.
Abonnement méritoire F. 50 - L. 5000.

Direction et Administration: Corso Cavour 16, Pavia - CCP. n. 3/38688.
Rédaction milanaise: Via della Guastalla 1, Milano. *Rédaction lyonnaise:*
B. Lesfargues, 22, rue des Essarts, Bron (Rhône) - CCP. n. 5654-32, Lyon.

Vers une théorie positive du fédéralisme *

MARIO ALBERTINI

TABLE DES MATIERES

MARIO ALBERTINI, *Vers une théorie positive du fédéralisme* p. 251

LES FAITS ET LES IDEES

La quadrature du cercle (f. r.) » 282

Le marxisme en Italie et l'Italie (c. m.) » 289

*L'enseignement des révélations chinoises sur la révolution
hongroise* (m. s.) » 294

LES LIVRES

KARL JASPERS, *Lebensfragen der deutschen Politik* (f. r.) . . . » 297

RAYMOND ARON, *Paix et guerre entre les nations* (a. m.) . . . » 302

« Nouvelles gauches » et fédéralisme (II) (a. c. b.) . . . » 311

Table des matières de la V^e année (1963) » 328

I

Dans son acception ordinaire, le mot 'fédéralisme' évoque deux idées. L'une apparemment claire, celle de « théorie de l'Etat fédéral » et une autre plutôt obscure qui se rapporte à une façon de penser et d'agir assez imprécise qui peut avoir quelque relation directe ou indirecte avec un Etat de ce type, mais qui ne peut être complètement définie sur la base de la seule connaissance de son mécanisme parce qu'elle implique des valeurs, des jugements philosophiques, sociologiques ou historiques, etc... Dans la sphère de la culture, le fédéralisme oscille entre deux pôles, constitués l'un par une théorie juridique ou politique de

(*) Ces six articles constituent respectivement l'introduction et les prémisses à chacun des cinq chapitres de l'édition italienne d'une anthologie sur le fédéralisme publiée précédemment en France (*Qu'est-ce que le fédéralisme?*, préface de Georges Vedel, S.E.D.E.I., Paris, 1963) avec une introduction différente, sans ces prémisses et aussi sans l'essai de Kant intitulé *Idee d'une histoire universelle du point de vue cosmopolitique*.

J'ai souvent eu l'occasion de dire que l'expérience m'a fait passer d'une conception du fédéralisme comme théorie de l'Etat fédéral à une conception du fédéralisme comme théorie d'un comportement social indépendant caractérisé par un aspect de valeur, un aspect de structure et un aspect historico-social qui lui sont propres. C'est pourquoi j'ai eu l'idée de publier aussi ces articles en français (et d'en mettre l'extrait à la disposition de ceux qui possèdent l'édition française de l'anthologie) parce qu'ils forment une première ébauche de cette théorie dont la revue se sert en même temps qu'elle essaie de l'approfondir et de la vérifier.

Les cinq chapitres concernent respectivement *La paix perpétuelle* (Kant), *L'Etat fédéral* (Hamilton), *La critique de l'Etat national* (Proudhon, Frantz), *La crise de l'Etat national* (Lord Lothian, Robbins, Wootton), *Le problème de l'unité européenne* (Einaudi, Friedrich), c'est-à-dire les faits qui se sont distingués dans mon expérience comme la « périodisation » du cours du fédéralisme. La théorie du fédéralisme exposée ici n'est que la conséquence de la tentative de trouver

l'Etat fédéral (juridique ou politique, en fonction non de l'Etat fédéral, mais de la méthode avec laquelle on étudie le phénomène de l'Etat en général) et l'autre par une vision globale de la société de caractère métahistorique lié à l'utopie fondamentalement anarchique de Proudhon, avec diverses constructions intellectuelles faiblement fondées, etc...

Ces significations, et surtout la seconde, sont caractérisées par le fait qu'elles ne correspondent que très vaguement à celles qui apparaissent dans l'emploi effectif du mot 'fédéralisme'. Elles s'imposent si l'on prend en considération le mot lui-même, mais ne persistent plus quand le mot est employé dans un discours concret pour désigner effectivement quelque chose. Dans ce cas le mot 'fédéralisme', et l'obscur concept en question, se réfèrent souvent, même chez ceux qui considèrent comme utopique le sens qui se dégage de la considération spécifique de l'idée de « société fédérale », à une classe non précisée de situations historico-sociales dont on peut donner des exemples mais qu'on ne peut déterminer tant que fait défaut un critère adéquat. Par exemple, en Italie, Maturi écrit, en employant la terminologie d'une durable tradition culturelle, des phrases de ce type: « Le conflit séculaire entre tendances fédéralistes et tendances unitaires dans l'histoire d'Italie », « Le contraste séculaire entre fédéralisme et unité dans l'histoire d'Italie » (1). Dans ces phrases, représentatives de l'exemple italien le plus

le sens de chacun de ces faits (ou phases du fédéralisme) et du lien qui les unit.

Sa brièveté, la nudité de ses concepts et son niveau d'abstraction reflètent la fatigue qui fut la nôtre pour arriver au port. Il s'agissait tout à tour de trouver le fil conducteur de ces faits en le séparant graduellement, avec beaucoup de patience, des aspects secondaires infiniment avec lesquelles ils se sont présentés et se présentent encore. Si ce fil conducteur a effectivement été retrouvé, nous pourrions à l'avenir le mieux décrire et l'enrichir.

(1) Cfr. WALTER MATURI, *Interpretazioni del Risorgimento*, Einaudi, Torino, 1962, pp. 384 et 395.

Comme on le sait, l'idée d'une Italie « fédérale » a été soutenue particulièrement par Ferrari et Oriani. Selon Oriani, la « Fédération » désagrégea l'Empire romain et caractérisa l'histoire d'Italie jusqu'à la fondation de l'Etat unitaire. En ce cas il est évident qu'il s'agit d'une idée confuse pour désigner une entité historique sous bien des rapports inexistante: l'Italie antérieure au mouvement d'unification. Toutefois, l'usage d'appeler « fédérales » les situations où domine un type quelconque de particularisme: citadin, féodal, municipal, régional, syndical, corporatif etc... et celui d'appeler « fédérations » les empires à base féodale, et celui de trouver le « fédéralisme » dans toute donnée historico-sociale, « la nature humaine » comprise, privée d'une unité compacte, sont très répandus. Cfr. par exemple: G. BERGER ET AUTRES, *Le fédéralisme*, Paris, 1956.

caractéristique, il ne s'agit évidemment ni de l'Etat fédéral, ni d'une société comme l'imaginent les fédéralistes utopiques.

Cette situation justifie la tentative d'arriver à une définition satisfaisante du fédéralisme. Il est possible, à mon avis, de formuler une hypothèse quant aux données à considérer — c'est-à-dire le champ à délimiter — pour chercher à établir cette définition, si l'on examine leur limitation arbitraire dans ce qui est l'erreur la plus fréquente à ce sujet, c'est-à-dire la réduction du fédéralisme à la théorie de l'Etat fédéral, erreur fréquente car il est si facile en partant de l'actuelle situation linguistique et culturelle du fédéralisme de considérer comme positive l'idée de l'Etat fédéral et comme mythique celle de la société fédérale, que le passage de l'une à l'autre se fait sans même qu'on s'en aperçoive.

Il ne s'ensuit pas, comme semblerait le suggérer le fait que l'on adopte une conception institutionnelle par rapport à une conception sociale — en dernière analyse comportementielle — que l'on exclut la possibilité que le fédéralisme se réfère au comportement humain. Mais d'une part, il en résulte toutefois l'impossibilité de concevoir le fédéralisme comme un comportement indépendant, fondé sur une vision autonome des valeurs, du cours historique et social, et, de l'autre, sa réduction à un simple choix, sur une base et pour des buts indépendants du fédéralisme lui-même, d'un modèle constitutionnel, car fédéraliste serait donc celui qui, dans le cadre d'une motivation non fédéraliste de sa conduite, choisirait l'Etat fédéral, et le fédéralisme, en tant que réalité historique, ne serait que la somme de ces choix. Et il s'ensuit, de plus, que l'on adopte cette conception sans même se demander si elle est plausible, et que l'on écarte l'idée d'une véritable manière fédéraliste de penser et d'agir sans avoir préalablement examiné si elle contient ou non des éléments réalistes.

Deux motifs, l'un pratique, l'autre théorique, s'opposent à cette réduction et à cette exclusion. Le motif théorique est quelque peu caché derrière certaines complications verbales qu'il convient d'abord de préciser. Dans le champ de signifiés du mot 'fédéralisme' ce qui est clair — clair pour tous, ce que tous, à un certain niveau d'information, comprennent de la même façon quand ils l'emploient spécifiquement — c'est le concept d'organisation fédérale, c'est-à-dire la connaissance d'un modèle constitutionnel, tandis que ce qui est obscur — ce que personne ne comprend de la même façon quand il est délibérément ou accidentellement évoqué — c'est le concept de société fédérale. Les choses en étant là, si nous disons simplement: « la fédération est l'Etat fédéral, c'est-à-dire une association d'Etats orga-

nisés de telle façon que les pouvoirs soient divisés entre un gouvernement central qui, en diverses matières — comme la conclusion des traités et l'émission de la monnaie —, est indépendant des Etats associés, et les gouvernements des Etats qui, à leur tour, dans des matières déterminées, sont indépendants du gouvernement central», nous identifions un signifié tout à fait clair de 'fédération', nous désignons d'un mot clair l'aspect clair du fédéralisme et nous laissons à découvert son aspect obscur, parfaitement conscients qu'il est obscur et que, par suite, il convient de le préciser (2). Mais c'est le contraire qui se produit si nous disons: « le fédéralisme est la théorie de l'Etat fédéral ». Dans ce cas, avec le mot 'fédéralisme' — qui contient tous les sens en question — nous évoquons aussi la thématique sociale tandis qu'inconsciemment ou non, nous impliquons que le problème du fédéralisme en tant qu'attitude se résume en celui du choix de l'Etat fédéral; avec le mot 'Etat' — qui s'associe facilement à bien des significations sociales — nous ne repoussons pas cette thématique sociale, l'idée de comportements socialement caractérisés, mais, en même temps, comme nous ne connaissons bien qu'un modèle constitutionnel et que nous avons introduit les données sociales d'une manière telle que demeure leur obscurité, nous ne les prenons pas vraiment en considération et nous finissons par les exclure com-

(2) Cf. K. C. WHEARE, *The Federal Government*, trad. ital., Milano, 1949, p. 11. Je dois relever, à propos de l'identification de la fédération avec l'Etat fédéral, que Kelsen nie cette identification, mais dans un contexte tout différent du mien. Dans mon propos cette identification signifie par exemple qu'un empire féodal multi-national, l'Italie communale, etc..., ne constitue pas une fédération.

Pour Kelsen il s'agit au contraire de mettre en lumière une distinction interne à l'Etat fédéral. Il distingue justement, en les décrivant en termes de « communauté juridique »: a) l'ensemble constitué par le gouvernement central et les gouvernements locaux; b) le gouvernement central; c) les gouvernements locaux.

Mais, il n'est pas exact, comme le fait Kelsen, entraîné par sa théorie de l'identité de l'Etat et de l'organisation juridique, d'appeler 'Etat fédéral' la première entité et 'fédération' la seconde (tandis que le terme 'Etat membre' pour la troisième est normal). Cela n'est pas exact parce que cela violente le langage commun et, par suite, accroît la confusion au lieu de la diminuer. Historiquement une 'fédération' est une association d'Etats dotée d'un pouvoir propre (l'ensemble), association qui, à cause de ce pouvoir qui la distingue de la confédération, a été appelée aussi 'Etat fédéral'. Rien n'empêche du reste — sans toucher à la corrélation avec la première entité des synonymes 'fédération' et 'Etat fédéral' — d'introduire un terme que l'usage n'a pas encore caractérisé en sens contraire pour désigner la seconde entité (Cf. HANS KELSEN, *General Theory of Law and State*, trad. ital., Milano, 1955, p. 322).

plètement de notre attention, car une fois galvaudé le mot 'fédéralisme' il n'en reste aucun autre qui permette de les y rattachier.

Il est probable qu'il se passe quelque chose de ce genre quand on fait ces observations. De toute façon, une fois mises en évidence par ces exemples les obscurités linguistiques qui cachent le motif théorique dont nous devons parler, il s'agit de constater que, si l'on prétend réduire tout le fédéralisme à l'idée d'Etat fédéral, on n'obtient pas même une connaissance convenable de l'Etat fédéral lui-même. En effet, on sait peu de choses d'un Etat tant qu'on ne connaît que le mécanisme de son fonctionnement et qu'on ignore le caractère de la société qui lui permet de fonctionner et de se maintenir. Il s'ensuit qu'il ne suffit pas de dire que le fédéralisme est la théorie de l'Etat fédéral pour se débarrasser du problème de la société fédérale, en d'autres termes, du problème posé par la manière fédéraliste de penser et d'agir (une société est connue quand est connu le comportement qui la constitue).

Le motif pratique, d'autre part, n'est pas contestable. Les comportements fédéralistes ne sont pas le produit de l'imagination d'une pensée mythique, mais une réalité de sens commun. En premier lieu, nous devons penser que doivent avoir quelque caractère fédéral les sociétés dans lesquelles prospèrent les Etats fédéraux ou, pour mieux dire, nous devons supposer des comportements fédéralistes dans les Etats fédéraux. En second lieu, nous devons prendre acte de l'existence des comportements fédéralistes en dehors de l'espace des Etats fédéraux et précisément en Europe. Pendant tout le cours du XIX^e siècle et jusqu'à la seconde guerre mondiale, il n'y eut en Europe que des fédéralistes isolés. Négligeant ce qui se passait dans les Etats fédéraux, on pouvait par suite penser que ces fédéralistes ne constituaient qu'un petit groupe isolé d'utopistes, que leur pensée n'était qu'un rêve éveillé et que la perspective d'une véritable conduite fédéraliste, concrète et socialement importante, n'existait que dans leur imagination. Toutefois, depuis vingt ans, les choses ont changé. Des individus isolés et des groupuscules on est passé à de véritables mouvements fédéralistes, ce qui prouve qu'il existe désormais un nombre socialement important de personnes qui, comme d'autres du libéralisme, du socialisme, etc... font du fédéralisme leur attitude concrète en face du pouvoir, de la société, du processus historique. Il s'agit donc d'établir quelle est la nature de cette attitude et quelle est celle des comportements fédéralistes que l'on trouve dans le cadre des Etats fédéraux.

Sur la base de ces considérations, on peut formuler, comme

je l'ai dit, une hypothèse sur la délimitation du champ du fédéralisme. Ces considérations ont mis en évidence trois groupes de données: celles qui se rattachent au fonctionnement effectif du type constitutionnel de l'Etat fédéral, celles qui se rattachent aux comportements fédéralistes des personnes qui vivent dans le cadre de l'Etat fédéral, et enfin celles qui se rattachent aux comportements de ceux qui ne vivent pas dans le cadre d'Etats de ce genre. Eh bien, il est raisonnable de supposer que ces trois types de données doivent avoir quelque chose de commun et il est également raisonnable de supposer que cet élément commun constitue le sens du fédéralisme. Si cela est vrai, ce sont là les données qui identifient le champ à explorer pour arriver à une définition satisfaisante du fédéralisme et à une meilleure connaissance de l'Etat fédéral (3).

De toute façon, tel est le plan que j'ai suivi. J'ai donné une forme anthologique à l'illustration de cette tentative, car comme il s'agit d'établir une définition, il m'a semblé opportun de laisser bien en vue, dans leur forme originaires, tous les éléments dont je me suis servi; la périodisation du cours historique du fédéralisme dans ses manifestations pratiques et théoriques, le choix de textes qui en illustrent les phases au moyen de concepts typiques ou de jugements historiques (au moins virtuellement), ces textes mêmes dans leur lettre, sans aucune formulation ou réinterprétation, enfin mon interprétation, volontairement schématique pour mettre en évidence les éléments de la définition.

(3) Cette hypothèse n'exclut pas la possibilité d'idées fédéralistes à des époques antérieures à la fondation des Etats-Unis d'Amérique, mais exclut toutefois, pour l'époque en question, la possibilité de faits fédéralistes. Le bien fondé de cette exclusion ne peut être prouvé que dans l'établissement même de la définition et non dans la formulation de l'hypothèse de travail. De toute façon, il vaut la peine de considérer que l'analyse linguistique confirme l'hypothèse selon laquelle on ne pourrait parler de fédéralisme avant 1788. En réalité, les hommes n'en parlaient pas. Le terme 'fédération' là où il existait n'était qu'un simple synonyme de 'confédération'. En anglais, les termes 'fédéralisme', 'fédéral' qui mettent en évidence quelque chose de spécifiquement 'fédéraliste' qu'ils rapportent aux individus, apparurent pendant la lutte pour la création d'un véritable gouvernement de l'Union des treize ex-colonies de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire quand la « fédération » commença à se distinguer réellement de la « confédération ». En France, ils apparurent aux environs de 1792 en même temps que la traduction du *Federalist*. En Italie, avec le terme de 'fédération', inconnu avant, ils apparurent au XIX^e siècle. Je profite de cette note pour observer que définir, dans l'état actuel des sciences historico-sociales, n'a pas une structure précise. Dans ce cas il se rapproche toutefois du procédé que beaucoup appellent, selon un terme de Carnap, 'développement'.

II

Par une singulière coïncidence, à peu près à la même époque où se déroulèrent en Amérique du Nord les événements qui conduisirent à la formation du premier Etat fédéral de l'histoire, Kant, indépendamment de cette expérience, méditait sur le problème de savoir à quelle fin doit servir un moyen de ce genre. La réponse est nette. Le fédéralisme sert à établir la paix. Il ne faut pas confondre la paix avec la simple absence de la guerre. La paix, c'est l'impossibilité de la guerre. Dans le domaine de la politique intérieure personne n'aurait l'idée d'appeler 'paix' le moment où il ne sera pas attaqué et ne devra pas réagir, si la situation normale se caractérise précisément par la possibilité permanente d'être attaqué et par la nécessité permanente de demeurer toujours armé pour faire front à l'agression. Tout le monde appellerait cela un instant de trêve dans une situation de guerre civile universelle. Dans le domaine de la politique internationale on appelle au contraire 'paix' cet état de choses. En réalité il ne s'agit pas du tout de la paix proprement dite. Même dans ce domaine il faut distinguer la guerre, la trêve et la paix; appeler trêve, en le rapportant à la sphère de la guerre et non à celle de la paix, ce qui est indûment appelé 'paix' et redonner à l'idée de paix son véritable sens: celui d'élimination de la violence, d'activité pacifique désarmée, d'organisation exclusivement pacifique de l'activité humaine.

Et ne pas oublier que la paix est impossible tant que le critère ultime de la solution des dissensions humaines réside dans l'épreuve de force entre les parties. Dans ce cas la guerre entre dans l'ordre normal des choses et elle est toujours possible, et par suite toujours présente même quand on ne combat pas, car pendant la trêve — dans l'intervalle entre deux guerres — les hommes doivent tenir compte de la possibilité permanente de la guerre et adapter leur conduite et leur esprit à cette possibilité, comme le montre du reste le fait que les Etats se fondent sur les armées et sur l'obligation pour les citoyens de tuer et de mourir pour la patrie. La paix n'est donc pas une question de simple bonne volonté, la décision unilatérale de ne pas user de violence contre qui que ce soit, une possibilité de *l'état de nature*. « *L'état de nature* est plutôt un *état de guerre*, en ce sens que même s'il n'y a pas d'hostilités déclarées la menace que celles-ci puissent se produire est pourtant permanente ». La paix est l'élimination de cette menace, c'est la situation dans laquelle les hommes peuvent faire abstraction de l'hypothèse de la pos-

sibilité de la guerre dans tous leurs actes. La paix est une organisation qui a le pouvoir d'empêcher les hommes, isolés ou en groupe, d'employer la violence pour résoudre leurs litiges et de les obliger à les résoudre par le seul moyen du droit. Or, au niveau international il n'y a pas de droit — dans le sens authentique du terme — sans une « Fédération d'Etats libres ».

Kant a établi ainsi d'une manière indubitable le lien entre paix, droit, fédération, et a distingué avec rigueur la sphère de la paix de la sphère de la guerre. Le prétendu "droit international" fondé sur l'indépendance absolue des Etats, n'élimine pas l'épreuve de force entre les parties et appartient à la sphère de la guerre. Contre ce « droit » auquel l'O.N.U., dépourvue de pouvoir propre, doit s'adapter, Kant a écrit une maxime qu'il faut toujours avoir présente à l'esprit: « La guerre et le succès de la guerre, la victoire, ne tranche en rien la question de droit ».

Sur la même base conceptuelle, Kant a établi quelles sont les prémisses de valeur de la paix, c'est-à-dire de l'unification fédérale du genre humain. Le fondement de la paix réside dans le droit et on peut considérer que le droit est définitivement assuré quand les hommes, obéissant à des lois qu'ils contribuent eux-mêmes à élaborer, ne sont pas amenés à les violer, à se révolter contre l'ordre légal, etc... C'est pourquoi la Fédération mondiale n'a un sens et ne devient possible que si les Etats ont atteint par la forme républicaine, les valeurs de la liberté et de la justice.

Ces rapports entre la paix, le droit et la fédération ont été exposés par Kant dans l'essai *Pour la paix perpétuelle*, publié avec un notable succès à Königsberg en septembre 1795 (plusieurs éditions parurent en peu de temps ainsi que des traductions en français, danois, anglais) et, en particulier, dans le bref chapitre intitulé « Second article définitif d'un traité de paix perpétuelle ». (Il imita délibérément et ironiquement, dans la rédaction de cet essai, les formules des traités internationaux). Kant ne s'est pas toutefois limité à la définition rigoureuse de l'idée de paix, mais il a cherché aussi à établir avec la même rigueur, dans son essai de 1784, *Idée d'une histoire universelle du point de vue cosmopolite*, quelles seraient les conséquences de la paix sur la condition humaine en général.

La paix mettrait fin à l'histoire déterminée par les contradictions de l'inégalité et de la discorde dans laquelle les hommes, dominés par l'instinct de violence de la nature humaine, ne peuvent disposer librement d'eux-mêmes. Une fois établies partout la liberté et la justice avec les Etats républicains, ainsi que la fédération mondiale, la légitimation de la violence de l'homme sur l'homme découlant de la guerre et de la possibilité de la

guerre cesserait et le droit aurait enfin valeur universelle. Les instincts mauvais de l'humanité privés désormais de moyen d'expression devraient s'éteindre. Encadrée exclusivement par le droit, la conduite des hommes dépendrait finalement de la partie vraiment humaine de leur nature, de l'autonomie de la raison et de la loi morale. L'idée de la fédération mondiale précise donc ce que l'on peut appeler, en usant d'une expression empruntée aux marxistes, la fin de la préhistoire et le début de l'histoire.

Cette analyse de la paix s'applique parfaitement au fédéralisme parce qu'elle se fonde sur le postulat d'un ordre légal au dessus des Etats. Il faut toutefois se souvenir que Kant n'eut pas connaissance du mécanisme du gouvernement fédéral. Cette lacune ne l'empêcha pas d'imaginer cet ordre; de le penser correctement du point de vue fédéraliste, comme un pouvoir au dessus des Etats, et d'examiner enfin avec rigueur ses aspects de valeur. Mais elle l'empêcha cependant de concevoir le fait que les décisions politiques suprêmes doivent avoir les caractères de l'unité et de l'exclusivité (la « souveraineté ») comme une situation compatible avec une pluralité de centres de décision. Pour cette raison il ne put identifier les rapports entre le pouvoir fédéral et les pouvoirs des Etats membres, et il ne put pas même éviter de tomber dans une contradiction, contradiction d'ailleurs qu'il mettait lui-même en évidence chaque fois que son argumentation le conduisait à préciser le mécanisme constitutionnel de la Fédération. Cette contradiction est la suivante: pour imposer le droit, la Fédération doit avoir son propre caractère étatique, mais, dans la perspective de la théorie unitaire de l'Etat, elle ne peut l'avoir sans l'enlever aux Etats-membres, c'est-à-dire sans se détruire elle-même en tant que Fédération et sans se transformer en Empire. Cette limite n'infirme cependant en rien la pensée de Kant. Il n'a pas formulé un projet utopique de paix universelle, il a analysé un but indépendamment de la définition de son aspect institutionnel et de son aspect historico-social. En substance on doit à Kant d'avoir reconnu la paix comme l'aspect de valeur du fédéralisme, l'identification de la paix avec l'autonomie de la raison et de la volonté, et enfin l'établissement de la relation entre la paix d'une part, la liberté, l'égalité et la justice, de l'autre.

III

La convention de Philadelphie, en réalisant la première constitution fédérale de l'histoire, édifia le modèle du mécanisme politique dont Kant espérait la paix entre les Etats et l'instauration universelle du droit. Hamilton, écrivant avec Jay et Madison, pendant la lutte pour la ratification de la Constitution fédérale, les essais du *Federalist* dans le but d'illustrer ses avantages par rapport à la formule confédérale, développa, sans qu'il se le fût proposé, les premiers rudiments de la théorie de ce mécanisme politique, c'est-à-dire de l'Etat fédéral. Pour encadrer théoriquement sa pensée il faut, par suite, avoir présent à l'esprit que les essais du *Federalist* ne sont que des écrits de propagande politique, d'un niveau assez élevé d'ailleurs, et il faut en outre et surtout remonter au fait historique qui est à l'origine de cette propagande politique: l'élaboration d'un texte constitutionnel par une assemblée.

Il est bien connu que la constitution des Etats-Unis est le fruit d'un compromis, et d'un compromis au sens le plus étroit du terme, au point que les articles les plus importants de la Constitution furent conçus exclusivement comme de pures et simples transactions entre les opinions divergentes des parties antagonistes, et pas du tout comme les éléments distincts d'un édifice cohérent. Malgré leur nature, ces transactions identifièrent les engrenages fondamentaux du mécanisme fédéral et fondèrent un solide édifice. C'est un résultat curieux, mais parfaitement explicable. A la fin de la guerre d'indépendance, du point de vue institutionnel, la classe politique américaine était divisée en deux courants, l'un plutôt unitaire, l'autre plutôt pluraliste. Tous deux avaient une base que l'on ne pouvait éliminer à brève échéance: l'Union et les Etats. Leur opposition ne pouvait se résoudre que par un compromis, et ce compromis ne pouvait se faire que d'une seule façon: en sauvant l'Union avec un gouvernement panaméricain vraiment indépendant, c'est-à-dire agissant sur les citoyens et non sur les Etats et préservant en même temps, avec l'indépendance des Etats eux-mêmes, le pluralisme. La difficulté était de trouver la formule d'un gouvernement central qui, tout en agissant directement sur les citoyens des gouvernements associés, ne détruisît pas leur indépendance. En conclusion, on aboutit à une fédération parce qu'on ne pouvait qu'aboutir à une fédération.

Mais la formule fédérale, qui constitue le fil conducteur de cette interprétation des faits, était inconnue de ceux qui les vécurent

et les choses se déroulèrent par suite d'une manière plus complexe. La formule fédérale était non seulement inconnue, mais même absolument impensable étant donné le lien que la pensée politique traditionnelle établissait entre indépendance du gouvernement et souveraineté absolue de l'Etat. Ce lien rendait impossible l'attribution de l'indépendance tant au gouvernement central qu'aux gouvernements des Etats, et obligeait l'esprit des hommes à un choix entre l'unité et le pluralisme qui n'était pas dans la nature des choses, qui ne correspondait pas en fait à un choix possible. L'action humaine ne réussissait pas à organiser le pluralisme dans l'unité alors que la situation l'exigeait. Le courant unitaire avançait pourtant des projets d'organisation du gouvernement central dans lesquels il n'y avait pas de place pour l'indépendance des Etats et par suite, en dernière instance, pour le pluralisme; tandis que la tendance pluraliste, à son tour, ne dépassa pas la pure et simple défense de la ligue confédérale, qui garantissait l'indépendance des Etats mais au prix de leur souveraineté absolue et, par suite, au prix de la paralysie de l'Union, de la désagrégation, lente mais fatale, de l'unité.

Naturellement, ces projets demeuraient sur le papier et laissaient le problème sans solution et le conflit ouvert. Cette situation dura longtemps, jusqu'au moment où le noeud se dénoua tout seul, lorsque, sur l'initiative du courant unitaire, les deux courants s'affrontèrent sur un terrain qui obligeait à affronter le problème, ne permettait pas de le tourner et contraignait à un choix: *la convention pour la révision du système fédéral de gouvernement* connue sous le nom de *Convention de Philadelphie*.

Arrivés à ce point, les deux courants tentèrent d'imposer leur volonté mais se rendirent vite compte que cela n'était pas possible et s'arrêtèrent à mi-chemin. La chance voulut qu'ils s'arrêtassent exactement où il fallait. L'épreuve de force se déroula à propos de la composition du pouvoir législatif qui mettait en jeu la question de souveraineté. Les défenseurs de l'Union voulaient une représentation proportionnelle, les défenseurs des Etats une représentation égale pour chaque Etat. On finit par accepter le premier critère pour la Chambre des Représentants et le second pour le Sénat, en sacrifiant, dans la chambre basse, la souveraineté des Etats et celle de l'Union dans la chambre haute. Après cette épreuve de force, la constitution fut rapidement complétée. Mais, et c'est là que réside la difficulté, avec le recul du temps, nous parlons de constitution, alors que les délégués de Philadelphie ne pouvaient pas du tout savoir s'il s'agissait vraiment d'une constitution, d'un mécanisme fonctionnel. Ce qu'ils savaient avec certitude c'était qu'ils avaient établi un compro-

mis et qu'ils l'avaient établi précisément contre leur façon de concevoir l'Etat. Seules une autre théorie de l'Etat et l'épreuve des faits pouvait leur donner une connaissance exacte de ce qui était arrivé. C'est pourquoi dans la conscience des hommes un voile a séparé, pendant un certain temps, la réalité de sa représentation.

Telle fut, à l'origine, l'attitude des hommes devant la première fédération de l'histoire. Il était nécessaire de rappeler cet aspect de l'histoire de la fondation des Etats-Unis d'Amérique pour mettre en évidence les circonstances dans lesquelles Hamilton réussit à élaborer les premiers rudiments de la théorie de l'Etat fédéral. C'est un fait qu'Hamilton déchira le voile qui séparait la conscience de la réalité: le *Federalist* montre précisément qu'il vit, avant même que la constitution ne commence à fonctionner, comment elle allait fonctionner. Il est vrai que sa prévision présente des incertitudes, qu'elle ne se manifeste pleinement que dans la tension spirituelle de la lutte pour la ratification et quand il avait le texte de la constitution comme point de référence obligé, et enfin qu'en d'autres circonstances il changea d'avis et en arriva même à exprimer des jugements négatifs sur la constitution fédérale. Mais cela ne le diminue pas. La prévision ne donne pas la certitude de la vision et ne possède pas sa netteté de contours. Hamilton se battit sans relâche pour la consolidation de l'unité américaine, en cherchant d'abord à fonder un gouvernement panaméricain, en cherchant ensuite à le fortifier. Ses incertitudes quant à la solidité du lien unitaire sont par suite parfaitement compréhensibles. Du reste, ce qui importe, ce n'est pas qu'il ait eu des incertitudes, mais bien de les mettre en évidence, en précisant le caractère fédéraliste de quelques idées qu'il formula en termes généraux tandis qu'elles ne sont valables que dans un contexte fédéral auquel, en fait, il se référait implicitement.

Hamilton a décrit avec une grande clarté et une grande profondeur le caractère et les conséquences de l'élargissement de l'orbite du gouvernement représentatif de l'aire d'un seul Etat à celle de plusieurs. De ses écrits il ressort, en outre, que dans le système fédéral on peut vraiment attribuer au pouvoir judiciaire la capacité de subordonner tous les pouvoirs à la loi constitutionnelle, comme on peut d'autre part, en réunissant les charges de chef de l'Etat et de chef du Gouvernement dans une même personne, conférer à l'exécutif la force indispensable pour bien gouverner sans courir les risques de la tyrannie et du césarisme. Mais il a laissé dans l'ombre le lien entre ces perfectionnements du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, décisifs pour établir l'Etat de droit et pour consolider la démocratie, et la division

du pouvoir qui se produit dans le cadre fédéral, où le pouvoir central est contenu par les gouvernements des Etats membres et où le pouvoir judiciaire — trop faible pour résister tout seul au surpouvoir du législatif et de l'exécutif, du reste plus confondus que distincts, dans les Etats unitaires — se trouve tantôt avec le gouvernement fédéral, tantôt avec les gouvernements des Etats, selon que la décision judiciaire coïncide avec l'intérêt du premier ou des seconds. Et enfin, il a laissé dans l'ombre le fait que ce n'est qu'à ce degré de perfectionnement du pouvoir exécutif et surtout du pouvoir judiciaire qu'émerge d'une manière typique — et non seulement comme accident historique — l'Etat constitutionnel, la communauté qui plie vraiment tous les pouvoirs à la loi constitutionnelle.

Ainsi complétée la pensée de Hamilton peut être considérée comme la première formulation de la théorie de l'Etat fédéral. On ne trouve pas, au contraire, dans la pensée de Hamilton un examen systématique des rapports entre la nouvelle constitution et la société américaine d'alors. Et cet examen est indispensable si l'on veut chercher à établir une théorie complète du fédéralisme. La théorie de l'Etat fédéral décrit une organisation, non le milieu humain dans lequel elle peut naître et se manifester; elle repère la structure politique d'un comportement, non sa base sociale et son cadre historique (à établir en même temps parce que les données sociales ont une nature historique). En conséquence, elle ne permet pas de comprendre le fédéralisme dans tous ses aspects et dans son développement historique et pas même de situer Hamilton dans l'histoire de la pensée fédéraliste et la Fédération américaine dans le cours général de l'histoire. Il s'agit donc de réexaminer la fondation des Etats-Unis d'Amérique pour voir s'il est également possible de mettre en évidence l'aspect historico-social du fédéralisme, après ses aspects de structure et de valeur.

Avant la guerre d'Indépendance les colonies de la côte orientale de l'Amérique du Nord étaient arrivées à un degré de développement matériel et spirituel suffisant pour la formation du gouvernement représentatif. Elles constituaient treize petites sociétés du système impérial britannique. Au dessus de ces sociétés le seul point de référence était la grande communauté anglaise. Les colons ne commencèrent à penser qu'ils étaient profondément liés entre eux et qu'ils formaient une société originale et indépendante — la société américaine — que lorsque leur lutte pour l'obtention des libertés anglaises se transforma en guerre ouverte contre la mère patrie. La guerre détruisit complètement l'attachement à la couronne britannique et en créa un nou-

veau: l'attachement à l'Union américaine. A la fin de la guerre les colons n'étaient plus des Anglais mais des Américains.

Ils n'étaient pourtant organisés avec des gouvernements indépendants, dans le contexte de solides institutions, qu'au niveau des ex-colonies. Au niveau américain il y avait simplement une unité de fait avec sa superstructure confédérale. Le sentiment américain ne fut par suite à son origine que la manifestation de la convergence spontanée du comportement des colons. La racine profonde de cette attitude était, naturellement, dans le milieu historique et géographique. Mais il ne faut pas oublier que les rapports de production et d'échange n'avaient pas encore déterminé en Amérique du Nord une interdépendance étroite et stable des rapports des colons, ce qui montre que ce fut la guerre, avec la multiplication et l'intensification des rapports interaméricains, qui transforma l'unité américaine embryonnaire en une véritable unité de fait. Par suite de son caractère prématuré cette unité n'aurait pas duré longtemps sans un stabilisateur politique, sans un gouvernement; mais elle eut cependant une réalité autonome pendant un certain temps. Justement parce que simple reflet d'une situation de fait et non de l'appartenance au même Etat, l'unité américaine dont il s'agit doit être considérée, au moins à fin d'analyse, comme une donnée sociale brute, plutôt que comme une donnée politique spécifique, même si en ce cas comme en bien d'autres la distinction entre données sociales et politiques n'est pas très nette.

Cette unité de fait, suffisante pour maintenir le sentiment américain, était au contraire insuffisante pour atténuer fortement, ou même tout bonnement détruire, les treize patriotismes locaux, bien défendus par l'autonomie de leur Etat, par les traditions historiques et par leur nature même de « nations » au sens étymologique du mot (l'horizon territorial de la naissance, de la vie et de la mort des individus). Le sentiment américain s'ajouta par suite aux vieux patriotismes locaux sans les supplanter, et la combinaison de ces sentiments, également forts, produisit un comportement social diffus caractérisé par une véritable bipolarité, par la division du loyalisme entre l'Union et les Etats. Ainsi prit naissance le comportement social qui unissait tous les colons en une seule et vaste société, mais qui en même temps les divisait en sociétés plus petites distinctes entre elles et distinctes de la première, chacune desquelles avait ses propres frontières territoriales bien établies dans le cadre des frontières de la société commune à tous. On peut appeler *fédéral* ce comportement. Il est constitué de ce que l'on peut appeler à son tour *société fédérale* (*peuple fédéral* dans le contexte politique), c'est-à-dire d'une communauté avec des diffé-

rences sociales autonomes à base territoriale. Plus précisément: avec des groupes sociaux à base territoriale suffisamment forts pour soutenir des gouvernements indépendants et surmonter tout autre différence sociale, mais pas assez cependant pour produire des sociétés séparées, précisément parce que formés par des hommes fidèles aussi en même temps à une société plus large. Sous cette forme le phénomène était et demeure nouveau. Il est vrai que la tendance humaine à appartenir à divers cercles sociaux est générale, mais il est vrai aussi qu'elle ne peut produire une véritable bipolarité ni dans les républiques unitaires, où la centralisation de l'Etat et l'idéologie nationale font prévaloir le sentiment national aux dépens de tous les autres sentiments de groupe, ni dans les sociétés impériales à base féodale où elle est étouffée par le fait que les membres sont des sujets, c'est-à-dire des individus qui ne peuvent donner une expression autonome de leurs sentiments sociaux.

Ces observations mettent à nu les étroits rapports entre le nouveau comportement social apparu en Amérique du Nord et la nouveauté de la constitution fédérale, la division de la souveraineté. Il apparaît clairement que le conflit de Philadelphie dépendait précisément du caractère fondamental de la société américaine, même si en tant que tel, comme conflit et non bipolarisme, il avait une cause politique: l'incapacité de diviser la souveraineté. Il est clair, en outre, que la nécessité d'un compromis, et le fait qu'il n'était possible qu'en termes fédéralistes, mettent également en évidence, outre le processus de création des institutions fédérales, leur rapport avec une société qui ne pouvait fonctionner qu'avec des institutions de ce type, une société en effet trop unitaire pour un simple système d'Etats souverains en équilibre, et trop diversifiée et en même temps ayant trop tendance à étendre ses propres limites, pour la forme close et compacte de l'Etat unitaire. Il apparaît enfin clairement que le fédéralisme a son propre relief social. Il s'agit par suite de préciser le caractère de ce relief social, c'est-à-dire, en d'autres termes, d'évaluer la consistance de la société fédérale apparue en des circonstances exceptionnelles à la fin du XVIII^e siècle en Amérique du Nord et, plus généralement, d'établir le cadre historique du comportement social fédéraliste.

Par son incompatibilité aussi bien avec la république unitaire qu'avec l'empire à base féodale, ce comportement ne peut se manifester qu'en des aires *pluri-nationales* ayant atteint les conditions matérielles et idéales de la liberté politique et un certain degré d'unité. Mais cela ne suffit pas. Il ne peut se maintenir sans la disparition, ou au moins l'atténuation de la lutte des classes et de la puissance militaire. La lutte des classes éteint la soli-

darité entre prolétaires et bourgeois des groupes sociaux à base territoriale et subordonne ces groupes à la division générale de la société tout entière en classes sociales antagonistes. D'autre part, la puissance militaire détermine la concentration du pouvoir dans le gouvernement central, brise l'équilibre politique entre le centre et la périphérie et empêche ainsi la bipolarité dans le domaine social. En fait, en Amérique du Nord, pendant la période dans laquelle le fédéralisme s'est maintenu, la situation insulaire (si bien décrite par Hamilton) a permis de garantir la sécurité de la société américaine sans la formation d'une véritable puissance militaire. D'autre part, pendant la même période, la situation exceptionnellement favorable de l'offre du travail a effectivement freiné dans la société américaine la lutte des classes au point de barrer la route au socialisme.

Dans le cas américain, comme dans tous ceux, réels ou possibles, fondés sur la simple atténuation de la lutte des classes et de la puissance militaire, ou de leurs conséquences, le fédéralisme ne peut toutefois se manifester que d'une manière partielle et précaire. Son caractère partial dépend du fait que, des deux pôles du comportement social fédéraliste, l'un tend à trop se développer et l'autre trop peu. Celui constitué par le groupe social à base territoriale se développe peu car, sans la disparition des différences de classes, ces groupes ne peuvent devenir, dans tous les sens du terme, de libres communautés, et par suite ne peuvent développer jusqu'à ses extrêmes conséquences l'esprit communautaire. Celui constitué par la société globale au contraire se développe trop, car l'existence de la puissance militaire dans les autres parties du monde se répercute aussi sur les individus qui appartiennent à des sociétés peu armées, et développe leur loyalisme envers leur société globale d'une manière semblable au loyalisme nationaliste des sociétés armées. La précarité dépend à son tour du fait que dans un monde armé aucune société ne peut, à la longue, échapper à la logique de la puissance. Dans un monde semblable seules quelques circonstances naturelles ou historiques exceptionnelles peuvent — pour une brève période — permettre à des sociétés particulièrement favorisées de rester peu armées et de maintenir ainsi l'équilibre entre le gouvernement fédéral et les Etats membres.

En substance, tant que le cadre historique ne présente que l'atténuation de la lutte des classes ou de la puissance militaire ou de leurs conséquences, le fédéralisme ne peut se manifester qu'en des secteurs privilégiés de la population mondiale et d'une manière instable et imparfaite. Ce qui revient à dire qu'il ne peut s'instaurer pleinement et durablement que dans un cadre historique bien défini: celui de la disparition des différences

de classes et de la puissance militaire, c'est-à-dire à un stade de développement de la production matérielle et de l'interdépendance humaine consécutive, dans lequel sera déjà dépassée la division de la société en classes et dans lequel sera désormais en voie de dépassement la division de l'humanité en nations. Et cela démontre que, dans leur essence profonde, les deux pôles du comportement social fédéraliste sont la communauté et le cosmopolitisme.

Avec l'identification de l'aspect historico-social du fédéralisme, après ceux de valeur (Kant) et de structure (Hamilton), mon analyse a dépassé le problème de l'encadrement théorique de la pensée d'Hamilton et est arrivée au seuil d'une théorie complète ou générale du fédéralisme. C'est ce que je devais chercher à faire pour identifier, au moins en manière d'hypothèse, le fil conducteur de l'histoire du fédéralisme dans le cours général de l'histoire.

IV

Au siècle passé le fédéralisme n'a pas manifesté son caractère d'une manière nette. Sous son aspect de valeur et dans sa forme typique, il coïncide avec le choix de la paix. Mais les fédérations du siècle passé ont poursuivi en réalité l'isolationnisme ou le neutralisme, c'est-à-dire selon la terminologie kantienne, la trêve et non la paix. Dans son aspect historico-social, et dans sa forme typique, le fédéralisme correspond à un stade du processus historique dans lequel aura déjà été dépassée la division de la société en classes antagonistes et dans lequel on sera en train de dépasser la division du genre humain en nations antagonistes. Mais, en fait, au siècle passé, le fédéralisme ne s'est réalisé que dans les angles morts de ce chemin de l'histoire; c'est-à-dire, là où des circonstances historiques exceptionnelles ont tenu les hommes à l'abri des conséquences les plus graves des conflits entre

les classes et les nations. Enfin, dans son aspect structural, et toujours dans sa forme typique, le fédéralisme s'identifie avec le principe organisateur qui permet de dépasser les dimensions de la république unitaire. Mais au siècle dernier il n'a pas été employé pour atteindre ce but, comme cela résulte des faits et d'un rapide coup d'oeil à la question des dimensions du gouvernement libre.

En ce qui concerne cette question, ses étapes sont les suivantes: la démocratie directe a organisé le gouvernement libre des cités, mais il ne pouvait s'étendre au delà de cette dimension et il fit des cités des groupes clos, se défiant les uns des autres et contraints de régler leurs rapports par la guerre ou la menace de la guerre. Avec le mécanisme de la représentation, la république unitaire dépassa cette limite, unit les cités en faisant cesser leurs guerres et organisa un gouvernement libre des nations, mais trouva à son tour sa limite dans cette dimension et engendra elle aussi des groupes clos, hostiles et belliqueux. Avec le doublement de la représentation le fédéralisme peut unir les nations, faire cesser leurs guerres et organiser le gouvernement libre de la société des nations, c'est-à-dire le gouvernement d'un groupe ouvert qui peut arriver jusqu'à comprendre le genre humain tout entier.

En fait, les premières fédérations de l'histoire n'ont pas marqué le début de cette expérience. Les fédérations du siècle passé ont davantage servi à consolider des groupes assez peu différents des groupes typiquement nationaux qu'à dépasser des nations bien consolidées. Elevées sur des bases sociales encore peu solides et dans un monde de nations hostiles, elles ont développé de toute façon un sentiment de l'unité fédérale par quelque aspect semblable à l'aspect clos des sociétés armées des Etats unitaires et n'ont pas du tout manifesté ou n'ont manifesté qu'imparfaitement et pendant une fort brève période, comme les Etats-Unis jusqu'à la réalisation des frontières du continent américain, le caractère ouvert de la société fédérale.

Ne s'étant réalisé que sous des formes atténuées, le fédéralisme n'a acquis pendant le siècle dernier un sens précis ni dans le domaine moral, ni dans le domaine historico-social, ni dans le domaine institutionnel. Il ne l'a pas acquis dans le domaine moral car la trêve, au contraire de la paix — qui se distingue nettement de toute autre valeur et est exclusivement fédéraliste — se confond avec la guerre et est compatible avec n'importe quelle institution. Il ne l'a pas acquis dans le domaine historico-social car, tandis que le dépassement de la division du genre humain en nations antagonistes constitue une phase historique nettement distincte de toute autre et a un caractère exclu-

sivement fédéraliste, les fédérations socialement prématurées, présentant aussi bien des caractères supranationaux que des caractères nationaux, ne marquent aucune étape de l'histoire. Il ne l'a pas acquis enfin dans le domaine institutionnel car il est vrai que le gouvernement démocratique supranational est nettement distinct de tout autre gouvernement libre et ne peut avoir qu'une forme fédérale; mais il est vrai aussi que cette distinction s'atténue et que le gouvernement fédéral se confond presque avec l'Etat unitaire décentralisé, quand il se fonde sur un groupe quasi national au lieu d'une véritable société de nations.

Et il y a plus. C'est un fait qu'on ne lutte pas vraiment pour la paix sans se battre pour le gouvernement démocratique supranational et qu'on ne peut se battre réellement pour ce gouvernement sans mobiliser des attitudes communautaires et cosmopolites. Ce qui revient à dire que lorsqu'ils se manifestent d'une manière achevée, les divers aspects du fédéralisme deviennent complémentaires. Et cela revient à dire encore que, en ce cas, le fédéralisme se présente comme un comportement caractérisé par une valeur propre, une structure propre et une base sociale propre, donc comme un comportement social indépendant (à l'instar du libéralisme, du socialisme, etc...) et non pas simplement comme un aspect ou des aspects particuliers d'une attitude sociale autrement qualifiée dans son ensemble. Mais c'est justement ce qui arrive si les aspects du fédéralisme se manifestent de manière imparfaite. Dans ce cas la valeur, la structure et la base sociale, dans leur caractère fédéraliste, presque fédéraliste ou indirectement fédéraliste, sont détachées l'une de l'autre (les institutions fédérales, le nationalisme atténué et la trêve ne vont pas nécessairement ensemble) et leur unification, c'est-à-dire le fait qu'elles coexistent effectivement dans un comportement, dépend non du fédéralisme mais de quelque particularité de l'histoire: l'Amérique du Nord du XIX^e siècle, la Suisse de la même époque, et ainsi de suite. En tant que tels les comportements en question sont qualifiés par *l'américan way of life*, par le nationalisme suisse, etc... et par suite le fédéralisme ne se manifeste dans ces cas que comme un aspect subordonné de quelque chose d'autre.

En considérant le caractère du fédéralisme du siècle passé on peut comprendre le fait qui a caractérisé l'évolution de la pensée fédéraliste: l'absence d'une théorie unitaire, de caractère positif, et représentative de tous ses aspects. Au siècle passé la donnée fédéraliste indispensable pour la formation d'une théorie de ce genre — un comportement social indépendant — ne s'était pas encore développée. Comme nous l'avons vu, l'expérience ne révélait que quelques données fédéralistes incertaines

et subordonnées à des données de caractère différent et il n'y avait par suite que deux possibilités: ou interpréter ces données sans penser le moins du monde à établir des critères pour mettre en relation le fédéralisme avec les valeurs, les institutions, le cours de l'histoire et la condition humaine, en lui attribuant même dans le domaine culturel le même rôle subordonné qu'il avait dans la société; ou aller au delà de l'expérience dans la tentative d'en saisir le sens global et finir dans l'utopie par suite du détachement de la pensée du réel.

La première tendance se manifesta surtout dans le monde anglo-saxon, et particulièrement dans l'Amérique du Nord où le fédéralisme constituait une expérience politique, mais de caractère subordonné. En substance, elle n'a rien ajouté de particulièrement nouveau à la théorie de l'Etat fédéral exposée par Hamilton et elle ne s'est pas occupée des autres aspects du fédéralisme. La seconde tendance se développa au contraire en Europe continentale où le fédéralisme permit une expérience beaucoup plus intense mais privée de débouchés réels. Bien qu'ayant été obligée de développer le fédéralisme en termes d'utopie, cette tendance a donné pourtant une contribution critique importante à la pensée fédéraliste parce qu'elle a été placée par les circonstances historiques en face de son antithèse: le nationalisme et la centralisation et qu'elle sut les voir tels qu'ils étaient.

Dans l'Europe du siècle passé, la lutte des classes, arrivée à son point culminant, mit en discussion les fondements mêmes de la condition humaine, de la civilisation et de la vie sociale. C'est ainsi que furent mis en lumière, à côté des thèmes spécifiques du socialisme, ceux qui regardent les aspects profonds du fédéralisme: la paix, la démocratie universelle, l'esprit communautaire, le cosmopolitisme. En un premier moment, les idées fédéralistes s'unirent aux idées socialistes et aux idées démocratico-radicales dans les mêmes groupes et dans les mêmes personnes. Mais la lutte des classes n'ouvrait la voie qu'au socialisme et le socialisme à mesure qu'il passait de l'état de pure protestation à celui de grande force politique et sociale, ne pouvait se battre pour éliminer les différences de classe sans faire intervenir le pouvoir central et accroître ses compétences. Et il le fit favorisant ainsi la centralisation et l'intégration nationale et par suite, en dernière analyse, le nationalisme. Les socialistes, comme les démocrates radicaux, perdirent ainsi leurs aspirations fédéralistes, tandis que ceux qui les conservèrent, ne pouvant accepter la centralisation et le nationalisme, furent réduits à l'isolement, éloignés du pouvoir, des luttes, de l'acti-

tivité concrète, sans aucune possibilité d'appliquer, de vérifier et d'approfondir leurs principes.

Toutefois, l'habitude de considérer les grands problèmes avait approfondi, même si de façon unilatérale, leur vision. C'est ainsi que Proudhon, le plus grand d'entre eux, réussit à apercevoir avec clarté le revers de la médaille, le côté négatif de l'histoire du siècle passé qui échappait à ceux qui étaient en train de la faire. Comme Frantz, dont le fédéralisme dépendait davantage de la vieille société européenne que des nouveaux problèmes, il fit une critique, en grande partie avant la lettre, de l'Etat national, comme société close, niveleuse, oppressive, belliqueuse, en mettant en évidence ses deux plaies: la centralisation et le nationalisme. En ce qui concerne la centralisation, il montra qu'elle était en train de réduire à une formule juridique vide la suprême garantie de la liberté: la séparation des pouvoirs. En ce qui concerne le nationalisme, il montra qu'il n'était autre que la conséquence du caractère artificiel des nations modernes, c'est-à-dire des sociétés politiques tendant à étouffer précisément les groupes humains où les moeurs se forment spontanément (les petites nations, 'nations' au sens étymologique du terme). Proudhon et les autres fédéralistes utopistes avaient compris que l'idée que la France, l'Allemagne, l'Italie, sont des « races » n'est que le sous-produit de la centralisation politique, même s'ils n'ont pu parvenir à une explication exhaustive du caractère idéologique des nations modernes car il leur manquait un instrument culturel indispensable: le concept d'idéologie.

Parce qu'ils avaient vu le caractère profond de l'Etat national, Proudhon et Frantz réussirent à prévoir, l'un, le développement du nationalisme en Italie, l'autre, le développement du nationalisme en Allemagne et tout les deux le destin tragique de l'Europe en tant que système de nations souveraines.

V

Au siècle dernier, le fédéralisme permit de voir les aspects négatifs de l'Etat national. Dans notre siècle il a permis de voir dans sa crise le facteur qui a bouleversé le système européen et l'a détruit. Pour jeter à notre tour un regard sur cette crise à l'aide de la littérature fédéraliste, il faut chercher à obtenir un point de vue semblable au sien en examinant les rapports entre le fédéralisme et la connaissance de la politique internationale.

Il faut partir de deux considérations. La première c'est que seule la finalité de la paix, qui comporte la résolution de contrôler dans l'intérêt général la politique de tous les Etats et non seulement de celui auquel on appartient, fait de la politique internationale un objet autonome de la volonté humaine. Dans tout autre cas, chacun se limitant à la résolution de ne contrôler directement que la politique de l'Etat auquel il appartient, la politique internationale dépend surtout de l'allure du choc entre les Etats, c'est-à-dire d'un facteur qui transcende la volonté de tous. La seconde est que seule la théorie du gouvernement supranational, c'est-à-dire la connaissance de la façon positive par laquelle on peut contrôler les rapports entre les Etats et faire cesser leur heurt, présente la politique internationale comme une activité dépendant d'un choix humain et par suite comme une activité dont la cause est connue. Dans tout autre cas au contraire le choc des Etats apparaît fatal, et la politique internationale se présente par suite comme la résultante d'un comportement humain qui ne peut être modifié, qui échappe à notre contrôle et à notre conscience.

Ces considérations expliquent l'absence — dont il faut tenir compte pour juger la crise européenne — d'une véritable théorie des rapports internationaux dans la sphère du libéralisme, de la démocratie et du socialisme. C'est une donnée de fait que ces courants ont conçu la politique internationale comme un des aspects de l'art de gouverner ou comme un processus soumis aux mêmes tendances que la politique intérieure, et donc comme une activité non théorisable, ou théorisable seulement par les concepts de la politique intérieure (théorie marxiste de l'origine économique de la guerre et de l'impérialisme). Et c'est une donnée de fait que ces courants sont guidés par des valeurs diverses de celle de la paix (la liberté, l'égalité, la justice) et par des théories différentes de celles du gouvernement supranational. Ces considérations expliquent d'autre part comment dans la sphère du fédéralisme, qui est guidé en effet par cette

valeur et par cette connaissance, se soit formé l'embryon d'un modèle théorique explicatif des rapports internationaux. Il s'agit maintenant de le mettre en évidence.

Le fondement de ce modèle réside d'abord dans une idée universellement reconnue, mais qui trouve son cadre théorique, et par là son emploi effectif, uniquement dans l'optique fédéraliste, à savoir celle selon laquelle le fonctionnement des systèmes d'Etats souverains obéit à des lois constantes; ensuite dans l'identification de la politique internationale avec ces systèmes. Les deux constantes plus générales de leur fonctionnement ont été illustrées respectivement par Kant et Hamilton. Kant, mieux que toute autre, a montré qu'il dépend exclusivement des rapports de force matérielle qui s'établissent entre les Etats, et qu'il a un caractère non juridique, violent. Hamilton a montré qu'il influence l'ordre interne des Etats dans un sens autoritaire (4).

Synthétiquement on peut dire que ces systèmes sont caractérisés par un équilibre instable, qui se maintient tant que les moins forts donnent spontanément aux plus forts ce que ceux-ci obtiendraient en faisant la guerre, et qui se brise chaque fois que quelque Etat se trompe dans le calcul toujours sommaire, souvent très difficile et parfois impossible — circonstance qui ouvre la voie au hasard — des rapports de force. Il s'ensuit l'incertitude universelle et un constant état de tension et de préparation militaire — la situation que les fédéralistes appellent à bon droit 'anarchie internationale' — ainsi que la dégénérescence autoritaire des Etats. Il en résulte en outre le désordre économique. Il suffit d'observer que d'un côté il n'y a pas d'acte économique qui ne soit aussi politique, juridique et administratif (la valeur même de la monnaie est un fait politique) et de l'autre que dans sa forme la moins organisée, le libéralisme, l'économie internationale exige que soient au moins abolis tous les privilèges légaux et que soit reconnue à tous les opérateurs, avec la parité juridique, l'accès à égalité de condition sur tous les marchés, pour se rendre compte immédiatement du fait que ceci est incompatible avec la disparité de force entre les Etats tant que, maintenant leur souveraineté absolue, ils ne tolèrent pas un juge au dessus d'eux.

Cela ne signifie pas qu'en tout système d'Etats souverains règne l'anarchie absolue et que le désordre économique soit général. Dans ces systèmes le calcul de la force peut se montrer

(4) *The Federalist*, n. 8. Dans mon anthologie le paragraphe qui a pour titre « Conséquences de la lutte entre les Etats ».

bien des fois simple et convaincant, soit par la prédominance d'une puissance impérialiste, soit quand l'élasticité du jeu des alliances rend possibles des combinaisons multiples avant d'arriver aux affrontements. Et cela n'est pas tout. Ces systèmes ne sont qu'une partie des réalités historiques globales, ce que l'on appelle les civilisations, et par suite leurs effets, l'anarchie, le désordre et l'autoritarisme n'ont, dans des conditions normales, qu'une portée partielle et peuvent être pratiquement supportables quand la politique internationale est bien contenue par d'autres activités qui assurent un ordre suffisant pour le développement historico-social, même s'il est insuffisant pour éviter complètement les guerres.

La vision fédéraliste de la politique internationale mise en évidence, nous pouvons revenir au problème de la crise européenne. Il faut considérer que pendant presque quatre siècles le système des Etats européens a maintenu un équilibre satisfaisant. En tant que tel il ne manquait pas de provoquer anarchie internationale, autoritarisme et désordre économique, au point que Hamilton et les autres protagonistes de la lutte pour le gouvernement panaméricain purent le prendre pour modèle afin de comprendre ce qui était en jeu dans le choix entre la fédération, c'est-à-dire la subordination des Etats à un ordre légal, et la confédération, c'est-à-dire un système pur et simple d'Etats souverains, et pour montrer à leurs concitoyens quelle était la voie à éviter. Mais il est vrai aussi que, à part l'autoritarisme, ces effets négatifs du système politique furent bien contenus par la civilisation européenne qui, avec l'unité (pluraliste) de la religion, de la culture, de la science, de la morale et du droit — qui restèrent pendant longtemps assez indépendants des Etats — unissait ce que la politique divisait, en favorisant l'équilibre du système politique lui-même.

La décadence du système européen commença dans la seconde moitié du XIX^e siècle et fut causée par l'action de deux facteurs complémentaires, qui rendirent l'équilibre toujours plus précaire, et finalement impossible. D'une part le développement de l'économie industrielle augmentait continuellement non seulement l'intensité et la fréquence des rapports entre les citoyens à l'intérieur de tous les Etats, mais aussi, quoique dans une moindre mesure, l'intensité et la fréquence des rapports entre individus d'Etats différents, élargissant ainsi la sphère de la politique internationale et, en conséquence, la pression de l'anarchie, du désordre, de l'autoritarisme; d'autre part le principe national, avec la fusion progressive de la nation et de l'Etat, c'est-à-dire avec la nationalisation croissante de la religion, de la culture, de la science, de la morale et du droit, affaiblissait con-

tinuellement les freins non politiques qui avaient jusqu'alors contenu efficacement les effets négatifs du système politique.

A la fin de la première guerre mondiale, avec le triomphe définitif du principe national (5), ces freins sautèrent complètement et le flot de l'anarchie, du désordre et de l'autoritarisme se répandit dans toute l'Europe, surprenant la classe politique qui en ignorait la cause, car ses principes ne lui permettaient pas de voir dans sa réalité la dégénérescence anarchique de l'ordre européen, et attendait au contraire la diffusion du pacifisme du fait qu'aucune population européenne importante ne se trouvait plus soumise à un gouvernement « étranger » ainsi qu'elle attendait un ordre international effectif de la création de la Société des Nations. Les partis démocratiques, espérant n'avoir à faire qu'aux difficultés psychologiques liées au passage de l'état de guerre à l'état de paix, cherchèrent à contrôler la situation par l'appel à la raison et avec la prudence, tandis que les partis marxistes, qui crurent se trouver en face d'une offensive capitaliste, cherchèrent à reprendre le dessus en accentuant la lutte des classes. Ils n'obtinrent rien et là où ils étaient les plus enracinés, ils furent réduits à l'impuissance tandis que là

(5) A la fin de la première guerre mondiale, toutes les nations européennes furent dotées d'un gouvernement indépendant. En réalité il ne fut pas facile de délimiter avec précision les frontières des nations déjà reconnues (particulièrement en ce qui concerne les Allemands) ni de décider quels groupes, parmi ceux qui demandaient un gouvernement indépendant, étaient vraiment des nations. Toutefois, le problème fut résolu dans la mesure où il pouvait l'être. Il fut résolu en ce sens que furent créés autant d'Etats nouveaux qu'il y avait de groupes dont on pouvait penser qu'ils avaient fini par croire qu'ils étaient une nation, c'est-à-dire selon la nature réelle du principe de nationalité qui n'identifie pas du tout une division permanente, d'origine naturelle ou divine, du genre humain en groupes d'hommes semblables entre eux et différents de tous les autres, mais bien une division d'origine politique en groupes chez qui la lutte politique a déterminé, ou peut déterminer, la conviction idéologique d'être un groupe de ce type, conviction qu'on ne peut exprimer sans recourir en dernière analyse à l'idée de la consanguinité, de la race.

Il convient de rappeler que personne ne se préoccupa du fait que l'organisation nationale ne regardait que l'Europe (et plus précisément, l'Europe continentale). Cette limitation n'entamait pas le succès du principe national, d'une part parce que l'Europe avait encore le contrôle quasi total de la politique internationale, d'autre part, parce qu'on pensait que dans les autres parties du monde de véritables nations n'existaient pas encore. Le reste du monde, sauf l'Amérique du Nord, d'origine européenne et amie, et la Russie, qu'il s'agissait d'isoler pour la libérer du communisme et la rendre à l'Europe, n'était d'ailleurs pas considéré comme quelque chose d'actif, pas même au stade potentiel.

où leurs bases étaient plus fragiles ils furent tout bonnement balayés par le fascisme avec le consentement de la population qui s'était brusquement convertie du pacifisme au bellicisme, et des principes démocratiques au culte du chef, de la violence et du sang. Le fascisme, ayant pris le pouvoir en Italie d'abord, puis en Allemagne et enfin en Espagne, chercha à son tour à dompter l'anarchie par l'impérialisme et à canaliser le désordre économique par la normalisation corporative et autarcique du protectionnisme répandu partout; mais il ne réussit qu'à augmenter le chaos et à rendre l'équilibre tout à fait impossible. Enfin les Etats nationaux devenus incapables de maintenir un ordre quelconque, se précipitèrent dans l'abîme de la seconde guerre mondiale, au terme de laquelle le système européen n'était plus qu'un souvenir du passé.

Pendant l'agonie du système européen, de la première à la seconde guerre mondiale, le cours des événements dépassa toujours plus la capacité de compréhension des protagonistes. Seul le point de vue fédéraliste permit d'en saisir quelque aspect. Dès 1918, Luigi Einaudi critiqua la Société des Nations, encore à l'état de projet, prévoyant qu'elle favoriserait la guerre au lieu de fonder la paix, reconnut dans le problème de l'unité européenne la question dominante et indiqua dans la fédération européenne le moyen de l'établir pacifiquement. Sa voix resta isolée et sans écho. Plus tard se développa au contraire, sous la plume de divers auteurs, surtout anglo-saxons, une complexe littérature fédéraliste. Le premier essai, publié par Lord Lothian sous le titre significatif de *Le pacifisme ne suffit pas*, parut en 1935. Dans la préface de la 2^e édition, parue en 1941, quelques mois après la mort de son auteur, Sir William Beveridge dit qu'il s'agissait peut-être à son avis du meilleur ouvrage qu'ait été écrit sur les problèmes internationaux. Tous les écrits qui suivirent se rattachent, directement ou indirectement, à l'activité du *Federal Union Research Institute* du Mouvement Fédéraliste anglais (qui se nomme précisément *Federal Union*).

Cette littérature mit en évidence, avec Lord Lothian, la nature, la cause et les conséquences générales de l'anarchie internationale (ce que Lord Lothian écrivit de la Société des Nations peut s'appliquer aujourd'hui, mot pour mot, à l'O.N.U.); avec Lionel Robbins, l'impossibilité d'un ordre économique international libéral, et à plus forte raison socialiste, dans un système d'Etats souverains et enfin, avec Barbara Wootton, la faillite internationale du socialisme.

De cette manière, elle reconnut, même si elle ne les expliqua pas totalement à cause de sa limite théorique, les points cruciaux de la crise de l'Etat national et du système européen. Cette

limite est celle de la réduction du fédéralisme à la théorie de l'Etat fédéral, qui permet de voir les aspects structuraux, mais non la racine historico-sociale, de la crise européenne. Cette limite se décèle surtout chez Lionel Robbins et Barbara Wootton, qui font du fédéralisme un simple appendice du libéralisme ou du socialisme, dont ils dénoncent la défaite sans en rechercher la cause historique.

VI

Il n'est pas facile d'établir quel est le caractère général, c'est-à-dire l'ultime signification historique du problème de l'unité européenne. Ce qui gêne ce n'est pas le manque d'informations et de points de vue, mais au contraire leur abondance et leur diversité qui semblent exclure, au moins pour nous contemporains, la possibilité de choisir le juste point de vue et d'obtenir une représentation adéquate des faits. Les arbres, dit-on, cachent la forêt. Cette image, par laquelle on voudrait condamner l'histoire contemporaine en tant que connaissance objective, ne correspond pas toujours à la réalité. Il y a des explorateurs qui ont réussi — au prix, sans doute, de bien des détours — à repérer les bonnes pistes pour explorer des forêts inconnues. De même des hommes d'Etat et des révolutionnaires ont su entrevoir, dans le cours des choses, le fil conducteur de leur développement. Et nous devons procéder de la même façon, en cherchant à découvrir le fil conducteur du développement du problème européen dans sa nudité et sa simplicité, sans nous laisser submerger par la marée des détails.

A cet égard la plus grande difficulté formelle est constituée par le fait que dans le problème européen les termes normaux de connaissance et d'action se présentent renversés. D'habitude nous cherchons à connaître et à guider l'action humaine, par nature changeante, en la rapportant à ce qui ne change pas, aux institutions. Mais dans ce cas, au contraire, ce qui change ce

sont les institutions. Et ce qui demeure fixe, égal à lui-même, c'est précisément quelque chose qui concerne l'action humaine dans sa spontanéité. Le problème européen c'est la marche historique de l'Europe de la division à l'unité, un processus qui a comme point de départ les institutions de l'Europe divisée, les Etats nationaux; qui ne peut donner naissance pendant son développement qu'à des institutions provisoires comme celles que l'on appelle les « Communautés » et qui, à son point d'arrivée — s'il y a un point d'arrivée — remplacera les uns et les autres par un système fédéral. C'est-à-dire un processus qui consume précisément ses institutions — circonstance qui se reflète dans la décomposition des Etats, de toutes parts dénoncée plus que comprise — ou qui, pour mieux dire, les consume toutes sauf une, la dernière, la fédération. Mais celle-ci, destinée par définition à n'être jamais choisie qu'au dernier moment, n'est pas l'élément qui fait avancer le cours des actions humaines et par suite, tout comme les autres, ne l'explique pas. Il ne reste donc que la possibilité d'examiner directement ce cours lui-même, en d'autres termes les actions humaines justement dans la mesure où elles débordent — peu ou prou — du cadre institutionnel. Ce n'est pas facile pour deux raisons. D'une part parce qu'il faut maintenir avec la volonté, contre l'habitude, le renversement de perspective, de l'autre parce qu'il s'agit bien d'observer les actions humaines, mais de la façon avec laquelle on considère normalement les institutions, c'est-à-dire en étant surtout attentifs à ce qu'elles ont de commun, leur convergence, en un mot en observant la ligne générale de l'action humaine dans cette période en Europe.

J'ai choisi à cet égard un texte d'Einaudi et un de Friedrich après avoir passé en revue une grande partie de l'immense littérature concernant le problème européen, car ils me semblent constituer les premiers pas vers sa compréhension. Le texte d'Einaudi porte sur l'histoire qui vient de s'achever, c'est-à-dire sur les prémisses de la situation actuelle, celui de Friedrich sur l'action résolutive, c'est-à-dire sur le processus en cours.

Nous attribuons habituellement les faits principaux de l'histoire européenne à la France, à l'Allemagne, à l'Italie etc..., faisant ainsi de l'Europe simplement la résultante de la vie des nations. En méditant sur le texte d'Einaudi on comprend que c'est le contraire qui est vrai. Einaudi ne s'est occupé dans cet écrit que des deux guerres mondiales, mais en décelant, contre toutes les explications traditionnelles, la cause dans le problème de l'unité européenne, il a mis en évidence une donnée extra-nationale, et par suite extra-institutionnelle, comme le moteur de l'histoire européenne de ce siècle, (qui se dévoile ainsi devant

nos yeux comme l'histoire du heurt entre les Etats), ainsi que le caractère tendentiellement supra-national pris par la ligne générale de l'action humaine (6).

D'autre part, nous attribuons encore le processus en cours aux pouvoirs nationaux, aux forces nationales qui se les disputent et au consentement des peuples, manifeste dans le déroulement des élections nationales. Il n'y a plus une somme divergente de défenses et d'économies nationales, mais une seule défense européen-américaine et une seule économie européenne en expansion, et cependant — cela a de quoi surprendre — la population, la politique, les pouvoirs seraient restés exclusivement nationaux. En méditant sur le texte de Friedrich on comprend que c'est le contraire qui est vrai. Il ne s'est préoccupé que du problème de l'action indispensable pour achever l'unité de l'Europe, mais en montrant, contre la tendance à limiter aux ententes entre les gouvernements les progrès de l'unification, qu'il s'agit de faire une campagne décennale pour le pouvoir constituant du peuple européen (7), il a mis en lumière un pouvoir nouveau, au dessus des nations, comme le terme du processus en cours qui se révèle ainsi comme le processus du déclin des souverainetés nationales et de la formation d'un pouvoir supranational.

Nous nous trouvons ainsi en présence d'un processus supranational dont nous ignorons la base historico-sociale. Cette base doit toutefois se refléter — il ne saurait en être autrement — dans la mentalité de la population. En effet tout le monde constate que l'horizon du travail, des affaires, des voyages, des informations, des moeurs de la vie, s'est élargi jusqu'à inclure ce qui hier encore restait étranger ou demeurait inconnu. C'est là la base historico-sociale du processus supranational. Sa nature spécifique ne s'aperçoit pas tout de suite car, à cause du divorce entre les institutions et la réalité, le nationalisme et les autres résidus idéologiques du siècle dernier encombrent encore la scène. Mais il suffit de réfléchir un peu pour la mettre pleinement en lumière. D'abord pour éliminer les reflets nationaux du langage courant il convient de la définir par une expression neutre, par exemple de cette façon: « *C'est la croissance en extension, au delà des frontières des Etats, de l'interdépendance de l'action humaine dans le domaine de la production matérielle,*

(6) Malgré sa vision fédéraliste et européenne Einaudi conserva le naïf nationalisme de l'époque du *Risorgimento*, évident dans l'essai choisi pour cette anthologie.

(7) A mon avis il vaut mieux dire « peuple fédéral européen » pour mettre en évidence son caractère pluraliste de « peuple de nations ».

et par suite dans les domaines social, politique et culturel ». En second lieu, afin d'en saisir le sens, il faut situer cette affirmation dans le cadre historique, ce qui peut se faire de la manière suivante: « *Dans les premières étapes de la révolution industrielle la croissance de l'interdépendance de l'action humaine se développe surtout en profondeur, à l'intérieur des Etats. Avec la lutte libérale et démocratique de la bourgeoisie contre l'aristocratie et la lutte socialiste du prolétariat contre la bourgeoisie elle-même, ce courant a d'abord intensifié, puis dépassé, la division en classes des sociétés évoluées. Toutefois, à cause de cette intégration, elle a renforcé en même temps la division de l'humanité en groupes séparés constitués par les Etats bureaucratiques et idéalisés, dans la représentation idéologique, comme des parentés de sang et d'on ne sait quoi, les 'nations'. La croissance en extension de l'interdépendance de l'action humaine fera sauter la division de l'humanité en nations* ».

Il faut observer, arrivé à ce point, que la tentative d'identifier la nature du problème européen nous a amené en face d'une autre question, celle du cours historique, et nous a montré que ce cours historique va coïncider avec le fédéralisme. En effet, et bien que cela puisse être encore lointain, la réalisation de la paix au moyen de la fédération mondiale sur la base du dépassement de la division du genre humain en nations antagonistes se dessine (8). Ce changement apparent de l'objet de nos considérations ne peut étonner. L'histoire de l'Europe n'est qu'un aspect de l'histoire du monde. L'Europe est la première région où ont sauté les barrières entre les nations. Le fascisme et le nazisme ne furent que l'extrême tentative de prolonger l'autonomie des nations, d'arrêter aux frontières des Etats le processus économique et politique. Une fois détruite la puissance des Etats européens par la seconde guerre mondiale, le courant supranational s'est répandu dans l'Europe occidentale. Il a rendu possible, avec la protection américaine, la défense européenne; il a poussé l'économie jusqu'aux dimensions continentales; il est en train de doubler le loyalisme et de former une société fédérale. A son degré actuel de développement cette société constitue, avec son unité de fait, la base politique de la confédération économique — le Marché commun — et des premières tentatives confédérales en matière de politique extérieure et militaire. Mais il ne s'agit que d'une phase transitoire. Une société évoluée ne

(8) Cela montre que le cadre de référence de la définition du fédéralisme donnée dans les considérations préliminaires du troisième chapitre réside dans la notion de « cours historique ».

peut vivre sans une organisation constitutionnelle adéquate. Par suite elle alimentera dans son sein, en termes d'initiative politique et de consentement populaire, les énergies nécessaires à la réalisation d'une organisation fédérale.

Avec la fédération européenne naîtra le premier gouvernement d'une véritable société des nations. Toutefois le fédéralisme ne pourra encore s'exprimer complètement car le gouvernement européen — en un monde encore divisé — ne pourra se soustraire à la loi de la puissance. Mais la croissance en extension de l'interdépendance de l'action humaine, poussée par le développement de la production matérielle, ne peut s'arrêter. Elle est destinée à s'étendre au Tiers-monde dès que celui-ci aura achevé, avec la création de l'Etat bureaucratique et l'industrialisation, la phase du nationalisme. Elle est destinée ensuite à unifier tous les continents, puis à les dépasser, en unifiant tout le genre humain.

Mais cela dépasse mon sujet. Mon propos était de définir le fédéralisme, non de l'analyser. Toutefois, comme dans le cours de cet essai le pôle cosmopolite du comportement fédéraliste a été illustré beaucoup mieux que son pôle communautaire, il me paraît opportun de terminer par une considération sur ce point. Compte tenu de la relation établie par Kant entre le fédéralisme, la paix et l'autonomie de la raison et de la volonté, je crois que l'on peut raisonnablement prévoir un changement de la condition humaine tel qu'il pourra libérer les énergies nécessaires à la réalisation des idéaux de l'enracinement social, de la cité humaine et de son ordre politique, préfigurés, dans la culture contemporaine, surtout par des personnes telles que Simone Weil, Lewis Mumford, Adriano Olivetti (9).

(9) La saveur utopique de ces considérations diparaît, au moins sur le plan de la raison, si l'on n'oublie pas:

a) que c'est une donnée de fait que la division des sociétés évoluées en classes antagonistes a déjà été dépassée ou est sur le point de l'être. Bien entendu, si l'on désigne par le terme de « classe » ce que Marx désignait par le même terme: une catégorie d'individus condamnés par l'état des rapports matériels de la production à une espèce d'esclavage, à un *status* économique, social et politique qui les excluait de la sphère du bien être, de la culture et de la liberté;

b) que, dépassé avec la paix le stade où les problèmes historico-sociaux les plus importants doivent être résolus par la méthode de la violence, on peut, d'un côté, considérer éteint, entre certaines limites, le stimulant de la « morale de la responsabilité » (Weber), qui impose d'atteindre des buts relativement bons même par la force ou par l'astuce et, de l'autre côté, développée entièrement la « morale de la conviction » (Weber), qui met l'accent sur la vérité comme l'unique moyen pour atteindre des buts absolument bons.

Le faits et les idées

LA QUADRATURE DU CERCLE

Le régime d'assemblée, du moins en tant qu'idée-force, est mort dans le cœur des Français. A sa place que se forme-t-il de nouveau? Rien. La récente conférence de presse du général de Gaulle le prouve, directement en ce qui concerne le gouvernement de législature et le gouvernement présidentiel, indirectement en ce qui concerne la constitution de 1958, aussi clairement qu'une voyante lirait l'avenir dans sa boule de cristal. Le défaut de la IV^{ème} République consistait, comme l'a écrit Duverger, en ce qu'elle « n'était pas réellement démocratique: car la démocratie repose sur la participation du peuple. Elle est la participation du peuple » (1). De la IV^{ème} République, au contraire, « le peuple était absent. Invité, une fois tous les cinq ans, à distribuer les cartes entre des hommes qu'il ne choisissait pas lui-même, suivant des règles plus ou moins truquées, il demeurait exclu du jeu, qui se déroulait en dehors de lui » (2). « Ainsi, le peuple a l'impression que les jeux du Parlement se déroulent en dehors de lui, qu'il est spectateur et non acteur. Ces majorités qui se font et se défont, ces figures de quadrilles ou ces combinaisons triangulaires qui rappellent les vaudevilles de la belle époque, tout cela se passe dans un autre monde que le sien » (3).

Dans la conférence de presse dont nous parlons, de Gaulle est parti de ce juste principe que « le pouvoir n'est pas la chose des partisans, mais qu'il procède directement du peuple », et c'est

(1) MAURICE DUVERGER, *Demain la République...*, Paris, Julliard, 1958, p. 26.

(2) *Ibid.*, p. 21.

(3) *Ibid.*, p. 26.

selon ce principe qu'il a jugé les tendances constitutionnelles qui se développent actuellement en France.

Il a sans aucun doute raison en ce qui concerne le gouvernement de législature: « Quelques-uns préconisent un "gouvernement de législature". L'Assemblée nationale, quand elle aurait, une fois, donné sa confiance au ministère, ne pourrait plus le renverser sans qu'il soit procédé à la dissolution automatique. De cette façon le chef de l'Etat — et c'est là, sans doute, le but essentiel du projet — n'aurait pas à intervenir. Mais par là même, les partis auraient beau jeu de faire en sorte que la désignation du premier ministre et, au moment choisi par eux, son remplacement en souplesse, la composition du cabinet, puis ses divisions provoquées du dehors ainsi que ses remaniements, la politique adoptée en apparence, ensuite ses fluctuations, soient de nouveau les objets de leurs jeux et de leurs combinaisons, tandis que leur savoir-faire éviterait à volonté qu'une crise en bonne et due forme n'imposât la dissolution. Ainsi en reviendrait-on au régime d'Assemblée » (4).

(4) A ce propos nous avons déjà entre autre écrit sur notre revue (*Le Fédéraliste*, IV, 3, p. 248-249): « ... les partisans du gouvernement parlementaire, quand ils sont obligés d'affronter le problème de la stabilité et de la force de l'exécutif, ne peuvent imaginer que des solutions apparentes comme celle précisément du gouvernement de législature. Les gouvernements de coalition sont faibles et instables, non par suite de quelque défaut contingent, mais par leur nature même. Ils sont composés de partis qui, pour d'évidentes raisons électorales, doivent se distinguer les uns des autres tout en gouvernant ensemble, et ils ne peuvent, par suite, que représenter un niveau de moralité et d'efficacité fort bas. Même si on pouvait les faire durer, par la menace de la dissolution automatique de l'assemblée en cas de renversement du gouvernement, les gouvernements de coalition — ces monstres à plusieurs têtes — n'en resteraient pas moins faibles. Mais en fait ils ne peuvent pas durer car le gouvernement de législature n'est qu'une idée irréalisable. Le gouvernement d'assemblée de la III^e ou de la IV^e République n'est pas quelque chose qu'on puisse corriger par quelque expédient juridique; c'est la manifestation naturelle, inévitable, d'un système formé de plusieurs partis. Si ce système n'est pas éliminé, il ne peut que se reproduire. Et en effet, même d'un point de vue formel, légal, les partis ont choisi l'apparence et non la réalité du gouvernements de législature. Il n'y a qu'une seule formule — au moins en théorie — qui puisse faire fonctionner un gouvernement de ce genre, celle qui consiste à empêcher la démission volontaire d'un gouvernement non renversé par l'Assemblée. Par ce moyen seulement on barre la route à toute possibilité de ne pas faire coïncider la chute du gouvernement et la dissolution de l'assemblée et on assure la stabilité et la durée du gouvernement. Eh bien, les partis n'ont pas adopté cette formule. Ils se sont donc réservé l'échappatoire légale de la démission volontaire du gouvernement pour pouvoir faire et défaire les gouverne-

D'autre part, il a sans aucun doute également raison à propos du régime présidentiel: « D'autres, faisant contre mauvaise fortune bon coeur, a-t-il déclaré, font profession d'accepter l'existence d'un chef d'Etat qui en soit un, mais à la condition que le Parlement soit, de son côté, érigé en citadelle inexpugnable, où les partis retrouveraient leur empire et leur sûreté. Ceux-là témoignent d'une préférence, assez nouvelle de leur part, en faveur d'un régime qualifié de "présidentiel" et qui serait analogue à celui des Etats-Unis. "Que le Président, disent-ils, soit élu par le peuple en même temps que l'Assemblée nationale et assume en personne le pouvoir exécutif, mais que, d'autre part, le Parlement exerce intégralement le pouvoir législatif. Surtout, que chacun des deux, strictement enjermé dans son domaine, n'ait aucune prise sur l'autre: le président ne pouvant dissoudre, ni le Parlement renverser". Ainsi, allèguent ces néophytes, le gouvernement serait concentré entre les mains d'un seul, ce qui obvierrait aux inconvénients d'une autorité divisée entre un président et un premier ministre, tandis que le Parlement, se trouvant intangible, voterait, ou non, les lois et le budget comme il le jugerait bon.

On ne saurait méconnaître qu'une Constitution de cette sorte a pu, jusqu'à présent, fonctionner cahin-caha aux Etats-Unis, c'est-à-dire dans un pays qui, en raison de sa composition ethnique, de ses richesses économiques, de sa situation géographique, n'a connu aucune invasion, ni même, depuis un siècle, aucune révolution; dans un pays qui comprend deux partis politiques seulement, lesquels ne sont opposés par rien d'essentiel dans aucun domaine: national, social, moral ou international; dans un pays fédéral, enfin, où le gouvernement n'assume que les tâches générales: défense, diplomatie, finances, tandis qu'il appartient aux cinquante Etats de l'Union de pourvoir à tout le reste. Mais comment ce régime conviendrait-il à la nation française, très fortement centralisée par le long effort des siècles, victime de toutes les secousses intérieures et extérieures depuis sept générations, toujours exposée à en subir d'autres, et où les multiples partis politiques, à l'exception de celui qui pousse au bouleversement, sont divisés et inconsistants? ».

A ce point, la IV^e République étant morte, si l'on repousse tant le 'gouvernement de législature' que le gouvernement présidentiel, il ne reste que la Constitution de 1958. Laissons de

ments sans dissoudre l'assemblée. Mais de cette façon ils n'ont fait que camoufler le gouvernement d'assemblée et ils ont permis aux partisans du 'oui' d'agiter — non sans raison — l'épouvantail du retour à l'impuissance de la IV^e République ».

Gaulle pour un instant. Il s'agit de voir, d'après les déclarations de M. Defferre au Congrès extraordinaire de la S.F.I.O., si elle peut vraiment fonctionner sans son défaut actuel, ce que l'on a appelé la personnalisation du pouvoir. Voici les points essentiels de la conception de Defferre: « Un candidat à la Présidence de la République au suffrage universel, dit Defferre, qui considère que son rôle doit consister à être un arbitre (...) n'a pas, comme un premier ministre qui se présente devant l'Assemblée nationale, à exposer un programme avec un calendrier d'exécution. Il doit définir une politique. (...) Il lui appartient, s'il est élu, de former un gouvernement. C'est alors avec tout l'appareil de l'Etat, tous les dossiers, que peut être établi le programme d'action du gouvernement, en application de la politique définie devant les électeurs et ratifiée par eux. (...) Non seulement le rôle du candidat à la Présidence de la République et du Président, s'il est élu, n'est pas le même que celui de premier ministre, mais il est juridiquement de nature différente. Le candidat à la Présidence de la République reçoit un mandat des électeurs devant lesquels il se présente, sur la base de la définition de sa politique. Il doit être un mandataire fidèle, et pour cela il doit imposer le respect de la volonté des électeurs par son arbitrage. C'est ce qui justifie son droit et son devoir d'arbitrage.

Le premier ministre, lui, en exposant le programme du gouvernement devant l'Assemblée nationale et en recueillant l'approbation de la majorité des députés, passe un véritable contrat avec sa majorité, contrat dont le contenu, les modalités d'exécution, le calendrier, et même la durée, doivent être précisés, la durée étant celle de la législature ».

Mais cela ne suffit pas. Il y a un autre 'contrat': le 'contrat national de progrès'. On y aboutira ainsi selon Defferre: « La méthode consistera, dit-il, à élaborer des accords contractuels sur la répartition et l'affectation des fruits de la croissance, établir un véritable contrat national de progrès pour les quinze ans à venir, et ce, bien entendu, par tranches de cinq ans, puisque la durée des mandats présidentiel et parlementaire doit être de cinq ans. (...) Ce contrat devra être préparé avec les syndicats, représentatifs, donc forts ».

Si tout cela pouvait vraiment fonctionner, tous les problèmes seraient résolus. Mais, malheureusement, on ne voit pas bien quelle est la liberté du parlement et quelle est celle du premier ministre quand ils établissent un véritable contrat à propos du programme de gouvernement, étant donné que (c'est M. Defferre lui-même qui le dit) le programme de gouvernement doit être établi « en application de la politique définie devant les électeurs et ratifiée par eux ». D'autre part on

n'arrive pas à voir le rôle autonome du 'contrat national de progrès' par rapport à la politique définie lors de l'élection présidentielle. En effet, de deux choses l'une: ou le 'contrat national de progrès' n'est à son tour qu'une simple application, détails mis à part, du mandat confié au président par les électeurs, et alors les tractations qui précèdent sa formulation sont purement illusoire, ou bien il contredit le mandat et il dément alors la ligne politique choisie par le peuple et par le Président, mettant ainsi l'un et l'autre en contradiction avec eux-mêmes.

Le fait est que M. Defferre n'a pas du tout découvert, comme il dit, un fonctionnement possible de la constitution de 1958, tel qu'il puisse éliminer la personnalisation du pouvoir, mais qu'il s'est contenté de cacher derrière un rideau de paroles le vrai dilemme de cette constitution (5). Ce dilemme réside dans la nécessité de coordonner le rôle du président de la République et celui du premier ministre. En principe le problème ne peut se résoudre que de deux façons: 1) ou l'un des deux magistrats a la prépondérance sur l'autre, et l'on retombe alors dans le régime présidentiel, en cas de prédominance du président, ou dans l'une des variantes du régime parlementaire classique, si la prédominance appartient au premier ministre; 2) ou bien aucun de ces deux magistrats ne prédomine sur l'autre et ils se paralysent alors l'un l'autre, comme cela se produit nécessairement dans les régimes dyarchiques (6).

(5) On pourrait dire la même chose à propos de l'« horizon 80 » dont la fonction se réduit peut-être d'une part à passer par-dessus les partis, grâce aux comités locaux qu'il est en train de créer, et d'autre part à masquer, grâce à cette fugue en avant, les choix actuels. Mais en 1980, la France existera-t-elle encore en tant que système politique exclusif? Il semble que Defferre lui-même le nie, étant donné que, justement dans ce discours, il a appelé l'Europe 'une nation' (« L'espace c'est non seulement la France, c'est une nation aux dimensions modernes, c'est l'Europe »). Il est vrai que, dans ce même discours, il a également confondu l'Europe avec le socialisme (« La construction européenne ne peut être réussie que par une politique de caractère socialiste, qu'on l'appelle ainsi ou autrement »), confondant ainsi la politique de construction d'un Etat et une méthode de gouverner un Etat existant déjà, et prouvant ainsi qu'il ne sait pas ce qu'il dit quand il parle de l'Europe.

(6) Duverger critique âprement ce type de régime qu'il qualifie d'« orléaniste ». « ... de tous ceux que l'Europe a connu depuis deux siècles celui-ci est le plus mauvais, le moins efficace, le moins capable de fonctionner normalement. En pratique deux évolutions sont possibles. Ou bien le président de la République, homme faible malgré son recrutement élargi, sera progressivement confiné dans l'inaction: c'est-à-dire qu'on reviendra à la troisième et à la quatrième République. Ou'on relise les lois constitutionnelles de 1875. On verra l'importance des fonctions qu'elles conféraient au chef de l'Etat: rien n'est

C'est de ce défaut du mécanisme que provient la 'personnalisation du pouvoir'. Si l'on écarte l'immobilisme, il n'existe en effet aucune autre façon de gouverner selon la constitution de 1958. Et de Gaulle qui sait très bien « qu'on ne saurait accepter qu'une dyarchie existe au sommet », a éliminé la dyarchie au sommet de la constitution de 1958, allant au-delà de sa lettre et de son esprit. Mais il l'a fait sans s'en rendre compte, comme le révèle la façon dont il a parlé de cette constitution dans la conférence de presse que nous avons sous les yeux. Alors qu'il croyait décrire le fonctionnement de cette constitution, il parlait en réalité de son pouvoir personnel, c'est-à-dire d'un pouvoir qu'il a obtenu, grâce à un destin exceptionnel, à des mérites dépassant toute mesure, et surtout grâce à un caractère que l'on

plus proche des principes de Bayeux. Une première fois, les faits ont été plus forts que les textes: pourquoi les choses iraient-elles autrement une seconde fois?

L'évolution précédente est la plus probable. Tous les parlementarismes orléanistes ont suivi cette voie. Une autre n'est pas inconcevable, malgré tout. Qu'un président de la République énergique arrive au pouvoir, qu'il prétende contrôler réellement l'activité du président du Conseil, et le gouvernement devient impossible. Imagine-t-on la situation de son chef, obligé de conserver à la fois la confiance du Parlement et celle du président de la République pour continuer à gouverner? Le voit-on, écartelé entre le Palais-Bourbon et l'Élysée? Les prérogatives données au chef de l'Etat, dans le système de Bayeux, sont enlevées au chef du gouvernement: l'exécutif dans son entier est affaibli.

Un régime, dans un très proche passé, a essayé de ressusciter ce système parlementaire orléaniste: c'est la République allemande de 1920 à 1933. De toutes les constitutions modernes, celle de Weimar se rapproche le plus du modèle de Bayeux. On peut juger l'arbre à ses fruits. Tantôt le président du Reich était confiné dans un rôle de pure forme, malgré son élection directe par le peuple: la logique du parlementarisme classique reprenant le dessus qui veut que le chef du gouvernement, seul responsable devant le parlement, assume seul la réalité du pouvoir exécutif. Tantôt les intrigues nouées autour de la Présidence, par des civils ou des militaires, par les banques ou les états-majors, provoquaient des interventions intempestives à l'égard des gouvernements (le dernière fut la promotion d'Adolf Hitler): la formation de nombreux 'cabinets présidentiels' imposés au parlement, et pratiquement impuissants, augmentait alors l'instabilité ministérielle; les recours à la dissolution par ces cabinets présidentiels la doubleraient d'une instabilité parlementaire. Finalement, le régime de Weimar fut pire que nos deux dernières républiques, à leurs pires moments » (ibid. pp. 37-39).

Il est bon de rappeler que Duverger a sensiblement modifié ses opinions sur ce type de régime qu'il considère maintenant favorablement, y voyant une étape de transition vers le régime présidentiel qu'il soutient sans répondre toutefois aux critiques formulées contre son éventuelle application en France, par de Gaulle lui-même, par Debré, etc...

ne rencontre qu'une fois sur cent mille parmi les membres de la classe politique: « ... le président, qui, suivant notre Constitution, est l'homme de la nation, mis en place par elle-même pour répondre de son destin; le président, qui choisit le premier ministre, qui le nomme ainsi que les autres membres du gouvernement, qui a la faculté de le changer, soit parce que se trouve accomplie la tâche qu'il lui destinait et qu'il veuille s'en faire une réserve en vue d'une phase ultérieure, soit parce qu'il ne l'approuverait plus; le président, qui arrête les décisions prises dans les conseils, promulgue les lois, négocie et signe les traités, décrète, ou non, les mesures qui lui sont proposées, est le chef des armées, nomme aux emplois publics; le président qui, en cas de péril, doit prendre sur lui de faire tout ce qu'il faut; le président est évidemment seul à détenir et à déléguer l'autorité de l'Etat. Mais, précisément, la nature, l'étendue, la durée de sa tâche, implique qu'il ne soit pas absorbé, sans relâche et sans limite, par la conjoncture politique, parlementaire, économique et administrative. Au contraire c'est le lot, aussi complexe et méritoire qu'essentiel, du premier ministre français.

... Il doit être évidemment entendu que l'autorité indivisible de l'Etat est confiée tout entière au président par le peuple qui l'a élu, qu'il n'en existe aucune autre, ni ministérielle, ni civile, ni militaire, ni judiciaire, qui ne soit conférée et maintenue par lui, enfin qu'il lui appartient d'ajuster le domaine suprême qui lui est propre avec ceux dont il attribue la gestion à d'autres... ».

En fait, et presque tous l'ont observé, cette description se rapporte à un pouvoir qui échappe à toute limitation et à toute loi, et non pas à un pouvoir constitutionnel. La constitution de 1958, comme le 'gouvernement de législature', comme le régime présidentiel (en France bien entendu, car le développement serait tout autre dans le cas d'une fédération européenne) n'est donc en réalité rien de nouveau, rien de vital. Ce qui prouve que ce que nous avons dit au début est vrai. En France, il ne se forme vraiment rien de nouveau en ce moment. C'est du reste tout-à-fait naturel. Le régime politique français exclusif est en train de mourir et à sa place est en train de naître le régime fédéral européen.

f. r.

LE MARXISME EN ITALIE ET L'ITALIE

Avec la scission du P.S.I. (le parti socialiste de M. Nenni) et la formation du P.S.I.U.P. (Parti Socialiste d'Unité Proletarienne, survenue à Rome le 12-1-1964, il y a désormais en Italie quatre partis inspirés du marxisme dogmatique (1). Comme l'opposition entre deux Etats communistes; la Russie et la Chine, comme la diminution du fossé entre le capitalisme et le syndicalisme, et ainsi de suite, ce fait souligne lui aussi la crise du marxisme dogmatique. Si avec le même instrument culturel (le concept de classe) on obtient quatre interprétations différentes de la situation de la société italienne dans le monde actuel, cela signifie que dans la réalité il y a quelque chose de plus que dans la théorie.

D'un côté cette constatation pose le problème des limites de la pensée marxiste, mais ce n'est pas là un problème que l'on peut analyser dans un petit article. De l'autre elle met en évidence la nature de la société italienne, et c'est là le sujet véritable de ces quelques pages. Pourquoi y a-t-il en Italie quatre interprétations théorico-pratiques du marxisme, et pourquoi justement ces quatre là? Puisque cela ne peut dépendre directement du marxisme, cela doit dépendre, c'est l'évidence même, de la réalité de la société italienne.

Quelle est la part de réalité qui se trouve derrière l'interprétation et donc derrière le choix de M. Togliatti? A notre avis, la structure même de la société italienne et de son régime politique. L'Italie est un pays divisé socialement en deux, non seulement par la fracture, encore visible, entre bourgeoisie et prolétariat, mais, et surtout, du fait qu'une partie du pays est entrée dans le processus d'industrialisation moderne, tandis que l'autre en est restée à l'écart. La partie non évoluée présente les caractères qui exigeraient une industrialisation forcée de type communiste, avec concentration du pouvoir et parti unique, alors que la partie évoluée

(1) Parti Communiste Italien, Parti Socialiste Italien, Parti Socialiste Démocratique Italien, Parti Socialiste Italien d'Unité Proletarienne. Par le terme de "marxisme dogmatique" nous voulons parler de l'idéologie de ceux qui réduisent les bases du marxisme à la seule idée de la lutte de classe et rendent cette idée universelle.

Quand au P.S.D.I., même si son classement dans les partis marxistes proprement dits peut étonner, il est sûr pourtant qu'on ne peut le placer dans une autre ligne de pensée. Il est émouvant de penser à l'inflexion de la voix de Saragat lorsqu'il prononce la phrase sacramentelle "unité des classes laborieuses": on pense à Gloria Swanson dans le film "Sunset Boulevard".

présente les caractères qui exigeraient un parti socialiste modéré, de type occidental. Mais étant donné que ces deux parties coexistent dans le cadre d'un même Etat, les deux tendances correspondantes se neutralisent l'une l'autre, en ce sens qu'il ne se crée ni la possibilité d'une alternative révolutionnaire, ni celle d'une alternative réformiste. Cela empêche la formation de l'alternative normale de gouvernement. Il en découle le système politique qui caractérise l'Italie, le parti unique de gouvernement, totalitaire ou démocratique, selon les possibilités qu'il a de se maintenir avec ou sans la violence. Ce sont là les raisons pour lesquelles une partie du socialisme ne peut se manifester que sous la forme du communisme. D'autre part, le Parti Communiste Italien, du fait qu'il constitue historiquement l'unique tendance de gauche à la fois forte et sans compromis avec le parti unique de gouvernement, tend à se maintenir au dépit de l'expansion économique et de ses conséquences sur la situation sociale qui devraient l'affaiblir, parce qu'il est le seul à assumer la fonction de véritable opposition.

Quelle est au contraire la part de réalité qui se trouve derrière le choix de M. Saragat? Le fait que le socialisme, s'il ne commence pas avec la démocratie, ne la rencontre plus sur son chemin comme évolution normale, comme le montrent l'U.R.S.S., les pays dits de démocratie populaire, la Chine, etc...; le fait que l'Etat "socialiste" à parti unique signifie exactement la négation de l'un des aspects fondamentaux du socialisme, la liberté des travailleurs; et enfin le fait que la moitié de l'Italie est déjà entrée dans le processus de production moderne, et se trouve donc prête pour des expériences de socialisme démocratique, même si elle ne peut les accomplir, pour les raisons que nous avons vues.

Et quelle est, d'ailleurs, la part de réalité qui se trouve derrière le choix de M. Nenni? L'évolution politique à brève échéance, c'est-à-dire l'impossibilité de maintenir le régime démocratique sans le soutien du P.S.I., étant donné que le parti unique de gouvernement (la Démocratie Chrétienne) ne pouvait plus se maintenir, et maintenir le régime, sur des positions de centre droite. Personne mieux que Nenni lui-même, dans un récent discours, n'a illustré cette situation: « Je voudrais avant tout, dans le domaine des principes et dans celui de la praxis constante de notre parti et du mouvement ouvrier, je voudrais même dire dans le domaine de l'histoire, éclairer quelle peut être la signification du fait d'assumer des responsabilités gouvernementales, comme il a été décidé par notre Congrès ». C'est là, du point de vue du socialisme italien, toujours indécis entre le maximalisme et le réformisme, l'angle sous lequel il faut voir le problème. Et Nenni continue: « J'ai voulu, au cours des jours passés, chercher un précé-

dent aux polémiques actuelles. Le plus caractéristique est celui des âpres polémiques qui, dix ans avant la fondation du Parti, éclatèrent dans le cadre enflammé de ma Romagne avec la lettre d'Andrea Costa " Aux amis de Romagne ", par laquelle il se séparait des extrémistes anarchiques de la première Internationale, proposant la participation des socialistes aux élections au Parlement, et se disposant à devenir, en tant qu'élu de la ville de Ravenne, le premier député socialiste en Italie, avant même la constitution du Parti. On a dit alors qu'il s'agissait d'un abandon des principes, on a même dit que l'on était devant une trahison et un renversement de la ligne de développement du mouvement ouvrier. Le temps, camarades, a démontré que la présence des socialistes au Parlement et leur participation directe à la formation des lois, n'a pas altéré les caractéristiques propres au mouvement socialiste et ouvrier, et a au contraire rendu d'immenses services à la classe des travailleurs dans son ensemble et au mouvement ouvrier en particulier...

De nouveau le problème se présente, avec la constance des faits historiques qui peuvent être retardés mais non éludés, au cours des deux années 1921 et 1922. Les conditions d'alors sont certainement présentes encore dans le souvenir de beaucoup d'entre vous qui participent à cette grande réunion du peuple. Ce qui alors rendit une solution impossible, après la flambée révolutionnaire des deux précédentes années, en très grande partie hélas illusoire, ce fut la désagrégation de l'Etat, la dissolution du Parlement et des partis, la rupture de l'unité de la classe ouvrière, au moment précis où elle aurait eu besoin de toutes ses forces pour faire face au danger imminent du fascisme, qui trouva ainsi la voie libre devant lui ».

C'est ainsi que Nenni, après avoir évoqué le lien qui existe entre les vicissitudes du socialisme italien et l'évolution de l'Etat italien, a expliqué les motifs pour lesquels, à son avis, la collaboration du P.S.I. à un gouvernement dirigé par la Démocratie Chrétienne est aujourd'hui absolument nécessaire: « En dehors de cela, camarades, travailleurs, citoyens, dans l'éventail des forces socialistes et démocratiques nous n'avons vu se profiler aucun dessein clair, aucune intention politique susceptible de correspondre aux exigences de réalisme concret de notre temps, mises à part les séductions de la longue route, des longues attentes, de la longue marche, qui ont leur valeur morale, mais qui apparaissent quelque peu dilettantes lorsque le pays et les travailleurs se trouvent devant des problèmes qui ne peuvent être différés ou lorsque, autour de nous, risque de s'écrouler ce peu qui encore survit de la pénible gestation de l'Etat moderne dans une démocratie moderne. Non pas, comme l'on dit, que notre op-

position au système capitaliste ait perdu son sens, mais ce que nous disons, c'est qu'elle n'est plus incompatible avec le fait d'assumer des responsabilités gouvernementales dans une situation telle que rompre l'équilibre existant n'est possible que si l'on est en condition de créer immédiatement un nouvel équilibre, faute de quoi on risque de détruire sans construire, d'aggraver les problèmes au lieu de les résoudre. Personne ne sait mieux ces choses que la génération à laquelle j'appartiens, qui est passée à travers une longue série de vicissitudes dramatiques. C'est là la leçon de l'histoire et aussi la leçon de la réalité. C'est ce qui est arrivé dans notre pays au cours de la première après-guerre, c'est ce qui est arrivé plus récemment en France, au cours des années qui ont vu se dégrader et s'éteindre la IV^e République, c'est ce qui risquait d'arriver à notre société et à nos institutions de 1958 à 1960. Nous en avons eu un aperçu prémonitoire dramatique en juillet 1960, mis en échec de façon valable par l'insurrection de la conscience antifasciste du peuple, avec une action de rue qui fut traduite par les socialistes en termes concrets de politique démocratique et parlementaire par le fait d'assumer des responsabilités sans lesquelles tout pouvait aller à la dérive » (2).

Nenni n'a pas tort. Il est indubitable que sans l'entrée du P.S.I. dans le gouvernement l'Italie se serait vite trouvée devant une crise de régime. Mais alors pourquoi la scission de M. Vecchietti et du P.S.I.U.P.? Quelle est la réalité qui l'a provoquée? L'évolution politique italienne à longue échéance, c'est-à-dire la nécessité de combler le vide laissé par la "saragatisation" du parti de Nenni, de façon à empêcher l'élargissement du fossé entre le régime et l'opposition de gauche au régime, et donc en dernier lieu, le heurt de front entre catholiques et communistes. Et justement, dans la relation du Congrès de Rome des 11 et 12 janvier 1964, qui a vu la fondation du P.S.I.U.P., Vecchietti a affirmé: « Mais, au-dessus du parti, il y a la classe, le socialisme. Nous ne rompons pas avec le parti et nous prenons l'engagement solennel d'en conserver intact l'héritage. Le patrimoine moral, politique, idéal, qui a été l'orgueil du P.S.I., l'a fait renaître après les longues années du fascisme, l'a renforcé pendant les dures années de lutte qui suivirent la scission de Saragat et le début de la guerre froide, c'est notre patrimoine légitime, parce que la droite l'a abandonné, consignait le symbole du socialisme à la démocratie sociale, remplaçant l'internationalisme et le neutralisme du P.S.I. par l'atlantisme, la conscience et la fonction de

(2) Discours de Pietro Nenni au Théâtre Adrien à Rome le 30-12-1963. Cf. *l'Avanti!*, 31-12-1963 p. 8.

classe par l'alliance anticommuniste avec la Démocratie Chrétienne (...). Nous nous inspirerons de la meilleure tradition du P.S.I. pour orienter la masse désorientée par l'entrée du P.S.I. dans le gouvernement Moro, pour remplir le vide qui s'est ouvert dans la vie politique italienne avec la défection de la droite socialiste. Aujourd'hui, ce vide ne serait pas comblé par le P.C.I., malgré sa politique responsable, mais bien plutôt par l'initiative de la droite qui se prévaudrait de la crise du mouvement ouvrier pour chercher à s'établir en Italie, comme de Gaulle l'a déjà fait en France, grâce à la défection de la S.F.I.O. (...). Si nous n'étions pas là, directement présents, pour endiguer les maux qui découlent des choix de la droite socialiste, pour construire une politique positive afin d'entraîner les forces socialistes traditionnelles — les jeunes qui attendent une parole nouvelle, une parole de confiance qui les soustraie à la désagrégation qui plane autour du P.S.I. —, le vide déjà creusé, je le répète, deviendrait un vide que l'on ne pourrait plus combler: les espérances des groupes dirigeants démochrétiens de réduire le choix politique à l'opposition entre Démocratie Chrétienne et Parti Communiste Italien deviendraient une lourde réalité qui finirait par mettre en crise la démocratie elle-même et rendrait encore plus difficile la marche du prolétariat, sur un chemin pacifique et autonome, vers le socialisme » (3).

Arrivés à ce point, quelle conclusion devons-nous tirer? L'interprétation communiste est vraie, en ce qui concerne la structure de la société et surtout du régime politique. D'autre part, l'interprétation de Saragat est vraie en ce qui concerne la structure du socialisme, pour lequel liberté et développement économique doivent aller de pair. Mais c'est vrai aussi ce que dit Nenni en ce qui concerne l'évolution politique à brève échéance; vrai aussi ce que dit Vecchietti en ce qui concerne l'évolution politique à longue échéance. Mais alors? Le fait est que l'Italie est un système politique contradictoire. Personne ne peut la sauver sans en même temps la conduire à la ruine. Mais en réalité, heureusement, il n'est nullement nécessaire de la sauver, car l'alternative européenne se fait de jour en jour plus proche.

c. m.

(3) Discours de Tullio Vecchietti au Congrès tenu à Rome à l'E.U.R. les 11 et 12 janvier 1964. Cf. *Mondo Nuovo*, 19 janvier 1964, p. 6-7.

L'ENSEIGNEMENT DES REVELATIONS CHINOISES SUR LA REVOLUTION HONGROISE

Quand on essaie d'examiner les conséquences probables de la constitution d'une Fédération des Etats européens occidentaux et que l'on affirme qu'elle exercerait une puissante force d'attraction à l'égard des pays de l'Est européen, on trouve immédiatement quelqu'un pour objecter que le joug exercé par l'Union Soviétique sur ces pays empêcherait tout élargissement pacifique de la Fédération vers l'Orient. Cette objection se fonde sur l'idée que le contrôle soviétique sur les Etats de l'Europe orientale est très rigide, au point que l'Union Soviétique serait disposée, à n'importe quel moment (que la Fédération européenne existe ou non), à intervenir militairement plutôt que de perdre le dit contrôle sur l'un ou l'autre de ces Etats.

Ceux qui raisonnent de la sorte commettent deux erreurs, une erreur logique et une erreur de fait. L'erreur logique consiste à transporter mentalement sans modifications l'actuelle situation de pouvoir de l'Est européen dans le cadre général des rapports internationaux européens tel qu'il apparaîtrait après la fondation de la Fédération des Etats de l'Europe occidentale, comme si l'existence de cette Fédération ne devait impliquer aucune altération de la situation de pouvoir relative à l'Est européen. La vérité est, au contraire, que la constitution d'une Fédération dans l'Europe occidentale changerait de façon remarquable la situation des pays de l'Europe orientale. La substitution par un formidable centre de pouvoir démocratique et fédéral du vide relatif de pouvoir que l'on observe aujourd'hui à l'Ouest aura des conséquences d'une grande portée: d'un côté l'Union Soviétique perdra une part considérable de sa liberté d'action sur les pays de l'Est européen puisqu'elle devra toujours tenir compte des réactions de la Fédération européenne à chacun de ses actes; d'autre part, dans les pays d'Europe orientale disparaîtra la peur (basée sur les précédents historiques et continuellement alimentée par la propagande communiste) d'un grand Etat national allemand. Dans cette situation les pays d'Europe orientale acquerront une liberté de jeu bien supérieure à celle dont ils jouissent actuellement. Dans la vie politique intérieure, les échafaudages politiques les plus artificiellement imposés par l'étranger tomberont, l'équilibre réel de la société et les convictions de l'opinion publique trouveront leur expression dans une voie évoluant toujours plus nettement dans le sens démocratique; en ce qui concerne les relations internationales les

rappports avec la Fédération européenne s'élargiront de façon substantielle dans le domaine économique et dans tous les autres domaines. L'énorme attraction de l'économie évoluée et ouverte de l'Europe occidentale et la force puissante des idéaux et des traditions communs aux pays de l'Europe deviendront peu à peu tels qu'ils rendront hautement probable l'adhésion des pays d'Europe orientale à la Fédération européenne.

Ceci est encore plus vraisemblable si l'on corrige également l'autre erreur, l'erreur de fait, implicite dans le raisonnement de ceux qui considèrent comme impossible l'adhésion des pays de l'Est européen à la Fédération. Cette erreur est due au fait que l'on surestime considérablement la possibilité de contrôle et d'intervention de l'Union Soviétique à l'égard des pays orientaux. La liberté d'action relative que quelques-uns de ces pays ont à l'égard de la Russie est bien connue, comme sont bien connues les divergences de plus en plus grandes qui ont surgi entre certains Etats d'Europe orientale et l'Union Soviétique, à propos de la fonction du Comecon et des directives à adopter au sein de cette organisme. Mais les récentes révélations chinoises sur la façon dont on a abouti à la décision d'une intervention militaire en Hongrie en 1956 sont encore plus symptomatiques quant aux possibilités soviétiques réelles de contrôle sur l'Europe orientale. Dans *Le Monde* du 8-9 septembre, Thomas Schreiber rapporte ce qui suit: « Le dernier article-fleuve du *Quotidien du peuple* accuse notamment les dirigeants du P.C. soviétique d'avoir envisagé, lors des événements hongrois d'octobre 1956, de capituler devant les insurgés, et c'est grâce à l'"intervention chinoise" que la situation en Hongrie aurait été redressée par l'emploi de la méthode forte.

Rappelons que, quelques jours après l'éclatement de l'insurrection, deux émissaires du Kremlin arrivèrent à Budapest. Certes, on ne connaît pas le contenu exact des pourparlers soviéto-hongrois, mais c'est après le départ de MM. Mikoyan et Souslov (le 26 octobre dans l'après-midi) que les dirigeants staliniens du P.C. hongrois — notamment Ernoe Geroe — disparurent du siège du comité central, pour laisser la place à Imre Nagy.

Trois jours plus tard MM. Mikoyan et Souslov réapparurent à Budapest, porteurs de la fameuse déclaration du gouvernement soviétique, publiée le lendemain dans la *Pravda*, et dans laquelle Moscou reconnaissait que "certaines irrégularités" commises avaient diminué "le principe de l'égalité entre pays socialistes". Un autre passage de ce document affirmait que les rapports entre pays socialistes doivent se fonder "sur le principe d'une pleine indépendance nationale et de l'égalité". En outre, le gouvernement soviétique, par la voix de ses deux émissaires, se

déclarait d'accord pour retirer immédiatement toutes les troupes soviétiques de Budapest et prêt à négocier le retrait des forces stationnées en province. En effet, le 30 octobre, les dernières unités soviétiques quittèrent la capitale. Ajoutons à cela que, d'après certains témoins, MM. Mikoyan et Souslov, demeurés à Budapest jusqu'au 31 octobre, autorisèrent même l'abolition du système du parti unique. C'est la raison pour laquelle le gouvernement Nagy était revenu en arrière, avec d'ailleurs l'accord de M. Janos Kadar, déjà premier secrétaire du P.C. en pleine réorganisation.

Le gouvernement de Pékin publia le 1^{er} novembre une longue déclaration, approuvant les termes de la déclaration soviétique du 30 octobre (...). Par contre, dès le lendemain de la seconde intervention soviétique, le quotidien du P.C. chinois proclamait le 5 novembre que "les soldats soviétiques écrasaient en Hongrie la contre-révolution fasciste".

Il semble probable que certains dirigeants chinois ont pris contact à partir du 2 novembre 1956 avec leurs amis moscovites, appartenant aux "durs" du bureau politique, comme MM. Molotov ou Kaganovitch, opposés à la politique de M. "K". A partir de cette date, l'ampleur des événements de Budapest semblait, en effet, fournir la preuve pour Pékin que ce sont les staliniens qui avaient raison et non pas M. Khrouchtchev, partisan de la déstalinisation... ».

Donc, en 1956, dut avoir lieu une exténuante lutte intérieure au sein du groupe dirigeant soviétique (et avec l'intervention chinoise) pour que l'Union Soviétique en arrivât à décider de suffoquer par les armes l'insurrection hongroise. Que le lecteur se demande un instant si, en présence d'une puissante Fédération européenne à l'occident, les leaders soviétiques en seraient arrivés à une telle décision! L'insurrection hongroise n'aurait alors pas éclaté dans le vide international mais elle aurait été soutenue par le formidable appui objectif constitué par la présence de la forte démocratie fédérale en Europe occidentale. La meilleure politique soviétique aurait été, non plus d'intervenir militairement, mais de sauver ce qui aurait encore pu l'être et d'éviter que quelque fausse manoeuvre ne conduise à un déplacement définitif de la Hongrie vers l'orbite de la Fédération européenne. Selon toute probabilité, le résultat aurait été la formation en Hongrie d'un régime politique non engagé, ni avec l'Union Soviétique, ni avec la Fédération européenne. Mais ceci n'aurait vraisemblablement représenté que le premier pas d'un processus (de plus ou moins longue durée) vers l'adhésion hongroise à la Fédération.

m. s.

Les livres

L'IDEOLOGIE ALLEMANDE 1963

Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde de différentes manières, mais il s'agit de le transformer.

KARL MARX

KARL JASPERS, *Lebensfragen der deutschen Politik*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1963.

L'initiative de la *Deutscher Taschenbuch Verlag*, qui a recueilli dans ce volume tous les écrits brefs à sujet politique de Jaspers, fournit au lecteur la possibilité de se faire une idée suffisamment précise de la problématique politique du philosophe allemand.

Le recueil contient des écrits élaborés en deux différentes périodes qui vont respectivement de 1945 à 1947 et de 1956 à 1962. Tous les essais sont en quelque sorte inspirés par les mêmes motifs fondamentaux et, par dessus tout, par un appel passionné aux Allemands et à toute l'humanité, en faveur de la vérité. Il est convaincu que c'est seulement si le peuple allemand saura chercher infatigablement la vérité avec sérieux et profondeur que pourra naître en Allemagne une liberté non seulement formelle, mais substantielle (« Wahrheit, Freiheit un Friede », 1958); que c'est seulement cette attitude qui aurait pu permettre au peuple allemand de comprendre à fond la nature de sa faute durant la période nazie et d'opérer la rénovation morale nécessaire pour acquérir à nouveau un rôle dans la politique mondiale (« Die Schuldfrage », 1946); que c'est en approfondissant

cette recherche que les Allemands pourront se libérer des spectres du passé, du nationalisme, et baser leur politique sur la revendication de la liberté pour l'Allemagne de l'Est au lieu que sur la réunification (« Freiheit und Wiedervereinigung », 1960); que c'est seulement si l'humanité entière sait accomplir cette transformation spirituelle qu'il sera possible d'éloigner pour longtemps le spectre de la guerre nucléaire, d'arriver à un désarmement général et contrôlé et d'unir vraiment tous les Etats du monde en une confédération (« Die Atombombe und die Zukunft des Menschen », 1956); que le problème fondamental est ainsi celui d'éduquer le peuple pour cette continuelle recherche de la vérité, qui le libérera des mythes et de la fausse propagande; à cause de quoi, grande est la responsabilité qui retombe sur l'Université (« Erneuerung der Universität », 1945; « Volk und Universität », 1947) et sur la presse (« Werden wir richtig informiert? », 1962).

En substance, toute la thématique de Jaspers se fonde sur la foi en la liberté de l'homme, non seulement de l'individu mais des collectivités politiques. Des peuples entiers, toute l'humanité, peuvent dès lors accomplir une profonde transformation morale et mettre en déroute les mythes, l'hypocrisie, la violence. C'est donc aux hommes de pensée, aux théoriciens, que revient le rôle fondamental, celui qui consiste à éduquer, à donner l'exemple de la recherche infatigable de la vérité, de l'effort constant vers l'autonomie intellectuelle et morale.

« Dans le cadre d'un peuple — lit-on à la page 178 (il s'agit de l'essai: « Freiheit und Wiedervereinigung ») les philosophes ont leur place. Ils veulent être écoutés et ils le sont. Ils ne savent pas donner un conseil concret pour un moment déterminé, mais ils veulent influencer sur ce conseil avec leur façon à eux de penser. La pensée philosophique affine la capacité de porter des jugements pratiques. L'irréalisme de la philosophie peut s'avérer à la fin un réalisme des plus cohérents. Que l'on ne confonde pas les philosophes et les hommes politiques, qui savent ce que l'on doit faire maintenant. Mais que l'on utilise la pensée philosophique comme la lumière grâce à laquelle l'orientation au sein des situations concrètes devient plus sûre. Les motivations deviennent plus claires, les données et les faits deviennent plus évidents. On ne peut écarter des considérations de ce type avec des phrases du genre de: "Elles sont philosophiquement intéressantes, mais elles ne sont pas l'objet de notre politique". En fait elles ne sont pas un objet mais une force motrice de la politique.

(...) La philosophie s'occupe des possibilités les plus hautes, veut dépasser ce qui est commun, aller au-delà des vaines routines. Elle veut susciter cet élan qui, dans la situation actuelle

de péril oppressant pour le monde, peut donner le départ, en partant de l'éthos populaire, à un Etat véritable.

Dans la situation spirituelle du peuple il se produit nécessairement des tensions. Le politicien agit et pense à ce qui est nécessaire à ce moment, assumant la responsabilité des conséquences pratiques de son action. Le philosophe va plus loin que l'actualité et n'agit pas. Il explore les possibilités avec une seule responsabilité: celle du sérieux qu'il met dans sa tension vers la vérité. Avec son opinion il n'a aucun poids sur les actions du moment, mais il n'en a que plus de responsabilité sur l'ensemble des représentations qu'il a contribué à faire surgir, sur les conséquences qu'elles ont sur les idées politiques courantes, pour les valeurs dominantes en général ».

Les fédéralistes ne peuvent accepter cette méthode qui ne pourrait pas du tout résoudre les problèmes politiques majeurs de notre époque. Certainement il existe un lien entre l'élaboration culturelle et l'activité politique et il y a eu certainement des époques historiques et des pays dans lesquels les philosophes, qui n'agissent pas, ont, apparemment ou pour une très petite part, exercé sur la politique l'influence indiquée par Jaspers, élaborant les instruments conceptuels et indiquant les valeurs dont les politiciens pratiques se sont inspirés dans leurs décisions. Mais cette influence n'a jamais été décisive parce que, en réalité, le rapport entre le philosophe pur et le politique ne se limite pas à une tension conciliable entre ce qui est nécessaire aujourd'hui et le sens que cela prend pour l'avenir, mais exprime un contraste inconciliable entre deux processus: le processus de formation de la vérité, indépendant de la transformation de la réalité, et le processus de formation des décisions politiques. La politique implique la violence et la fraude. La vérité implique le dialogue et la sincérité. Mais la politique continuera à se baser sur la violence et sur la fraude tant que les nations ne devront qu'à leurs propres armes leur propre sécurité, c'est à dire tant que ne sera pas constitué un gouvernement mondial et que les nations n'auront plus besoin d'être armées. Jusqu'à ce jour nous aurons non seulement le règne de la violence et de la fraude, mais même un bon usage de la violence et de la fraude, de la part des bons contre les méchants, et cela maintiendra un contraste dramatique et incurable entre la morale de la responsabilité, qui devra admettre la violence et la fraude, et la morale de l'intention qui doit la condamner sans aucune sorte de réserve. C'est seulement quand ce contraste aura cessé que les politiciens ne se trouveront plus dans l'impossibilité d'accepter la vérité comme base de leurs décisions, et il n'y aura plus, donc, d'obstacles constitutionnels à la diffusion de la vérité. Dans une

telle situation les intellectuels pourront développer efficacement leur travail et contribuer à l'activité pratique sans sortir du domaine de la théorie, et les politiciens pourront faire de même sans sortir du domaine de la pratique. Dans une telle situation chacun, ne serait-ce qu'en travaillant dans son domaine restreint, ne se détachera pas du champ d'autrui et la spécialisation ne constituera plus des compartiments étanches parce que les institutions refléteront sans la déformer la nature de la société.

Mais de nos jours c'est plutôt le contraire qui se produit. Dans les sociétés européennes, les institutions politiques ne correspondent plus à la réalité sociale. La culture ne peut, en conséquence, donner forme et inspiration aux décisions pratiques des politiciens parce que, agissant dans le cadre de pareilles institutions, ils sont contraints de se référer à la culture, désormais dépassée, donc fautive, du temps où les institutions elles-mêmes correspondaient à la réalité sociale, et de fonder leur pouvoir sur cette culture. Et d'autre part la culture, dans la mesure où elle réussit effectivement à poursuivre la vérité, ne peut toucher toute seule le peuple, ne peut se transformer en pouvoir, parce que les groupes organisés qui se disputent le pouvoir et encadrent politiquement l'opinion publique s'organisent en fonction de l'arrangement institutionnel du pouvoir, tendant par conséquent à perpétuer les vieilles conceptions et à exclure toute représentation de la distance qui sépare les institutions de la nouvelle réalité sociale. Les politiciens purs se trouvent ainsi imperméables à la vérité: ils ne peuvent pas la professer conséquemment parce que cela signifierait saper la légitimisation de leur pouvoir. Ils ne peuvent pas la traduire en acte parce que les institutions dans le cadre desquelles ils agissent ne le permettent pas constitutionnellement. L'action politique devient ainsi une application aveugle de schémas dépassés, qui n'est plus au niveau de la réalité sociale. Mais cet étranglement fait sentir ses effets sur l'activité théorique: la traduction spontanée dans la pratique d'une culture qui reflète la nouvelle réalité sociale n'étant pas possible, quelques théoriciens, privés de la vérification fournie de la part des politiciens à leurs schémas, se confinent dans l'abstraction, dans l'utopie, dans le moralisme; et les autres, ceux qui ne veulent pas perdre les contacts avec le pouvoir, pour ne pas sacrifier leur influence masquent avec la fiction de la théorie pure la distance qui les sépare de l'étude effective de la réalité sociale, qui les mettrait en contradiction avec les mensonges des groupes politiques, quand ils n'exploitent pas vraiment le caractère arbitraire et conventionnel de la pure théorie pour légitimer ces mensonges par des théories d'opportunité.

Dans ces situations la figure destinée à jouer un rôle historique n'est plus celle du philosophe pur, qui s'évade dans l'abstraction ou tombe dans les bras du pouvoir, ni celle du politicien strictement pratique, qui défend son propre pouvoir en perdant de plus en plus contact avec la réalité sociale: mais c'est celle du révolutionnaire qui peut fonder la vérité parce qu'il n'est pas lié au pouvoir existant et peut agir efficacement parce qu'il connaît la réalité de la situation. Le problème n'est plus seulement celui de « communiquer » la vérité aux masses — celles-ci, aussi longtemps qu'elles resteront encadrées dans les institutions pétrifiées, ne pourront pas l'accueillir —, mais de les guider dans la lutte contre ces institutions, qui est en même temps le seul moyen de les rendre conscientes de la situation réelle. L'activité du révolutionnaire est critico-pratique, pour employer la terminologie de Marx. Donc il ne doit pas se limiter à indiquer les maux de la société et à en prêcher le dépassement, mais il doit indiquer la *lutte* à entreprendre pour créer les nouvelles institutions et l'entreprendre lui-même: il s'agit de deux aspects dialectiques de l'activité révolutionnaire, dans laquelle l'action n'est qu'une façon de vérifier la théorie et la théorie une façon de conduire l'action.

L'Europe d'aujourd'hui se trouve précisément dans une situation révolutionnaire. L'évolution des rapports de production a fait sortir le processus économique et social des frontières des Etats, et en conséquence ceux-ci ne contiennent plus la réalité sociale. D'autre part il est évident que ces Etats ne peuvent se maintenir que sur la base des idéologies nationalistes qui en ont justifié la naissance, de la déformation nationale de la culture libérale, démocratique et socialiste qui s'en est suivie, et des types de comportement politique qui découlent de leur structure d'Etats. Il est donc utopique de prêcher l'abandon du nationalisme sans se proposer d'abattre l'institution qui en est la base, l'Etat national; et il est également utopique de viser à un accord parfait dans le camp occidental aussi longtemps qu'on laissera tels quels les Etats indépendants et souverains qui en font partie, ou de désirer pour l'Allemagne une constitution profondément sentie par le peuple quand l'Allemagne elle-même, comme Etat exclusif, est étrangère au peuple parce que constitutionnellement incapable de résoudre ses problèmes fondamentaux; ou de demander la sincérité dans la vie politique allemande, quand elle se déroule dans un cadre institutionnel faussé lui aussi parce que ne correspondant pas à la réalité sociale.

Le fait est que Jaspers se meut dans la plus abstraite atmosphère moralisante, comme le montrent les essais de ce livre, dont la problématique n'évolue pas le moins du monde, malgré

la longue période de temps qu'ils recouvrent. C'est un modéré dans une situation révolutionnaire. Il ne comprend pas que dans l'actuelle situation européenne la vérité politique n'est pas celle des philosophes purs et des professeurs d'Université, mais celle de ceux qui sont engagés dans la lutte véritable, c'est-à-dire la lutte qui s'insère dans le cours réel de l'histoire, la lutte pour la fédération européenne, et que le destinataire de cette vérité n'est pas le peuple allemand, ni le peuple français, ni le peuple italien, mais le peuple fédéral européen qui par cette lutte s'organise et prend, à travers elle, conscience de lui-même.

f. r.

RAYMOND ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris, 1962, pp. 794.

C'est aussi sur la base du concept d'équilibre bipolaire que notre revue a jugé la politique contemporaine. Aron en fait, dans le livre dont nous parlons, une illustration exemplaire, qu'il nous semble juste de faire connaître à nous lecteurs: « J'appelle *bipolaire* une configuration du rapport des forces telle que la plupart des unités politiques se groupent autour de deux d'entre elles dont les forces surclassent celles des autres. La distinction entre configuration pluripolaire et configuration bipolaire s'impose à l'observateur en raison des conséquences, les unes logiques, les autres historiques, qu'entraîne chacune de ces configurations.

Quelle que soit la configuration, la loi la plus générale de l'équilibre s'applique: le but des acteurs principaux est de ne pas se trouver à la merci d'un rival. Mais comme les deux Grands mènent le jeu, que les Petits même en s'unissant, ne peuvent balancer un de deux Grands, le principe d'équilibre s'applique aux relations entre les coalitions, formées chacune autour d'un des meneurs du jeu. Chaque coalition a pour objectif suprême d'interdire à l'autre d'acquérir des moyens supérieurs aux siens.

En un tel système, on distingue trois sortes d'acteurs (et non pas seulement les « Petits » et les « Grands »): les deux chefs des coalitions, les Etats qui sont obligés de prendre parti et de

prêter allégeance à l'un ou l'autre des chefs, enfin les Etats qui peuvent et veulent demeurer en dehors du conflit. Ces trois sortes d'acteurs agissent selon des règles différentes.

Les chefs des coalitions doivent veiller simultanément à *prévenir* la croissance de l'autre Grand ou de sa coalition et à *maintenir* la cohérence de leur propre coalition. Les deux tâches se rattachent l'une à l'autre de multiples manières. Si un allié change de camp ou passe de l'engagement à la neutralité, le rapport des forces est modifié. Au niveau le plus abstrait, les moyens qu'utilise le chef pour maintenir la cohérence de la coalition qu'il dirige appartiennent à deux catégories: les uns tendent à protéger, les autres à punir; les uns assurent des avantages aux alliés, les autres font peser la menace de sanctions sur les dissidents ou les traîtres. L'emploi rationnel de ces moyens dépend de circonstances multiples: à l'Etat qui craint l'autre coalition, le Grand donne la garantie d'assistance, c'est-à-dire la sécurité; à celui qui n'a rien à craindre, il offre des avantages financiers; il essaie de terrifier celui que l'on ne peut séduire ou convaincre.

Thucydide s'est demandé en quelle mesure Athènes était responsable de la désagrégation de l'alliance qu'elle dirigeait et qui ne résista pas aux défaites. La ligue, composée théoriquement de cités égales en droit, était devenue une sorte d'empire, dirigé par un maître, dont la main était lourde et qui exigeait le paiement de tributs. L'historien grec suggère que le plus fort a toujours tendance à abuser de sa force. En dehors même de ce motif de psychologie éternelle, l'historien d'aujourd'hui pourrait tirer du récit de Thucydide d'autres interprétations. Une ligue de "puissances insulaires" ne garde pas spontanément sa cohérence, une fois le danger extérieur passé. Une ligue de cités égales aurait dû être toute pacifique, n'avoir d'autre objectif que la sécurité et la liberté de ses membres. Si Athènes s'engageait sur la voie de l'impérialisme, elle se condamnait elle-même à la brutalité. Nul n'échappe aux servitudes de la puissance.

Les unités politiques qui, par vocation ou par nécessité, rallient l'un ou l'autre des deux camps, agissent, elles aussi, en fonction de deux considérations: pour une part, l'intérêt de la coalition est leur intérêt propre, mais l'intérêt de la coalition ne recoupe pas exactement leur intérêt propre. Reportons-nous par la pensée aux alliances à l'intérieur d'un système multipolaire: chacun des principaux acteurs, transitoirement associés, s'inquiète de la croissance de son allié principal (ou de ses alliés principaux) alors même que l'ennemi (ou les ennemis) n'est pas (ou ne sont pas encore) vaincus. Les bénéfices d'une victoire commune ne sont jamais équitablement répartis: le poids d'un Etat est fonction de la force qu'il possède au moment des négo-

ciations plus que des mérites qu'il s'est acquis durant les hostilités (cette proposition "réaliste" fit scandale en France quand les Anglo-Saxons la suggérèrent en 1918). La concurrence entre alliés n'a pas le même caractère en un système bipolaire. Plus cette configuration est nette, plus les deux Grands l'emportent sur leurs partenaires et plus les alliances tendent à devenir permanentes. Membre d'une alliance permanente, l'Etat secondaire a un intérêt majeur à la sécurité ou à la victoire de l'ensemble dont il fait partie, il se résigne plus aisément à la croissance de ses partenaires-rivaux. Encore le récit de Thucydide nous prouve-t-il à maintes reprises qu'Athènes était crainte ou redoutée par ses alliés. Les Etats secondaires se sentiraient entièrement solidaires de leur "bloc" (*son succès est mon succès*), si le sort de chacun, à l'intérieur de l'alliance, n'était pas affecté par les forces relatives des partenaires, si le chef était purement un protecteur ou un arbitre: cas limite, pour dire le moins.

Le monde étant ce qu'il est, chaque unité politique tâche d'infléchir la politique de l'alliance dans le sens de ses intérêts propres ou de réserver le plus possible de ses forces aux entreprises qui la concernent directement. En 1959, ce que les diplomates français entendaient par politique commune du bloc atlantique, c'était le soutien par les Anglo-Saxons de la pacification de l'Algérie, tâche à laquelle la France consacrait le gros de son armée, réduisant à peu de chose sa contribution au bouclier de l'O.T.A.N. Les difficultés d'une diplomatie ou d'une stratégie de coalition, pour être quelque peu atténuées à l'intérieur des coalitions permanentes, cimentées par une idéologie commune ou une menace extérieure, n'en subsistent pas moins, identiques en leur fond: les diverses manières de manoeuvrer, de combattre, de vaincre n'avantagent pas également les partenaires. Même si ces derniers s'accordaient sur l'estimation des risques et des chances — ce qui n'est jamais le cas étant donné l'incertitude de ces estimations — ils auraient des motifs rationnels de controverses, tant les méthodes, diplomatiques ou stratégiques, possibles entraînent pour des alliés, même sincères, une répartition inégale des sacrifices immédiats et des profits éventuels.

Quant aux non-engagés, ils se recrutent d'abord parmi les unités politiques extérieures au système qui n'ont le plus souvent aucune raison de prendre parti pour l'une ou l'autre coalition et qui peuvent même tirer avantage d'une guerre générale, affaiblissant les deux groupes de belligérants. L'Etat extérieur au système est, dans deux cas, amené par le calcul à intervenir: ou bien s'il compte que la victoire d'un des deux camps lui apportera des avantages supérieurs au coût de l'aide nécessaire pour assurer cette victoire; ou bien s'il redoute la victoire d'un

des deux camps parce qu'elle lui semble probable s'il demeure passif. Ce dernier cas éclaire une motivation possible de l'intervention américaine en 1917 (ce qui n'implique pas que cette intervention n'ait pas eu d'autres causes). Peut-être l'intervention des Perses, à la fin de la guerre du Péloponnèse, ressortit-elle au premier cas.

Quant au choix des Etats situés à l'intérieur du système — prendre parti ou rester neutre — il dépend avant tout, le désir de neutralité étant supposé chez tous, de la sécurité que chacun peut tirer de la solitude. La situation géographique et les ressources propres du petit Etat sont les deux facteurs décisifs: ce n'est point par hasard qu'en 1949, au moment où le pacte de l'Atlantique fut conclu, Suisse et Suède qui ne s'y joignirent pas, avaient les deux plus fortes armées du continent, à l'ouest du rideau de fer. En revanche, écrit Thibaudet commentant Thucydide, la puissance maritime ne peut pas admettre la neutralité d'une seule île.

Configuration pluripolaire et configuration bipolaire ne s'opposent radicalement que comme types purs. A une extrémité, chaque acteur principal est l'ennemi et le partenaire possible de tous les autres. A l'autre extrémité, il n'y a que deux acteurs principaux, ennemis par position s'ils ne le sont pas à cause des idées. Ici les alliances sont temporaires, là elles sont durables; ici les alliés ne reconnaissent pas de chef, là toutes les unités politiques, sauf les deux meneurs de jeu, se soumettent à la volonté d'un chef. Ici, plusieurs unités demeurent en dehors des alliances, là toutes les unités, bon gré mal gré, sont tenues de prêter allégeance à l'un ou l'autre des chefs, à s'agréger à l'un ou l'autre des blocs.

Des configurations intermédiaires sont évidemment concevables et même plus souvent réelles que les types purs. Même à l'intérieur d'un système pluripolaire homogène, un acteur peut rarement s'allier ou s'opposer à n'importe quel autre: les enjeux (le sort d'une province, le tracé d'une frontière), les passions populaires interdisent un rapprochement que le calcul rationnel n'exclurait pas. Même en un système à multiples acteurs principaux, un ou deux de ces derniers l'emportent sur les autres. Si une guerre générale s'engage entre deux alliances, chacune d'elles est plus influencée par un des acteurs que par les autres. En d'autres termes, si une guerre générale éclate, une configuration pluripolaire tend d'elle-même à se rapprocher d'une configuration bipolaire. C'est pourquoi Thibaudet et Toynbee ont immédiatement comparé la guerre de 1914-1918 à celle du Péloponnèse, bien que le système européen avant 1914 fût encore pluripolaire: la comparaison portait sur la généralisation d'un

conflit, englobant de proche en proche toutes les unités d'un système et dressant l'une contre l'autre une ligue dirigée par la puissance insulaire et une ligue groupée autour de la puissance continentale, Athènes et Angleterre, Sparte et Allemagne. Depuis lors, les commentateurs se sont référés à Thucydide pour mettre l'accent sur la configuration bipolaire, parce que le monde d'après 1945 présente une telle configuration. Mais, de toute évidence, le système grec diffère en nature du système actuel, de même que la supériorité d'Athènes et de Sparte sur les autres cités n'était pas du même genre que celle des deux géants d'aujourd'hui.

Aussi n'est-il pas question de formuler des lois selon lesquelles fonctionnerait ou évoluerait un système bipolaire. La géométrie des relations diplomatiques est comparable aux schèmes de bataille dessinés par les théoriciens allemands de la guerre (double enveloppement par les ailes: bataille de Cannes; enfoncement d'une aile: bataille de Leuthen, etc.). Les configurations diplomatiques comme les schèmes de bataille sont en petit nombre, parce que les modes de répartition des forces dans un système ou les mouvements des armées ne comportent que quelques modèles typiques. La théorie des modèles ne permet pour autant ni au stratège de savoir à l'avance la manœuvre qu'il doit accomplir, ni à l'historien de prévoir ce que deviendra un système donné, pluripolaire ou bipolaire.

Tout au plus peut-on noter quelques traits structurels d'un système bipolaire. Celui-ci n'est peut-être pas, en tant que tel, plus instable ou plus belliqueux qu'un système pluripolaire, mais il est davantage menacé par une guerre générale et inexpiable. En effet, si toutes les unités politiques appartiennent à un camp ou à un autre, n'importe quel conflit local intéresse l'ensemble du système. L'équilibre entre les deux camps est affecté par la conduite de nombreuses petites unités. Faute de "troisième homme", arbitre ou appoint, les deux Grands sont perpétuellement aux prises, directement ou par personnes interposées. Pour s'entendre, il leur faudrait tracer une ligne de démarcation, se distribuer des zones d'influence, décréter l'interdiction de dissidence: le client de l'un n'aurait pas le droit de passer au camp de l'autre et chacun s'obligerait à ne pas inciter à la dissidence les alliés de l'autre. Des règles de cet ordre, plus ou moins précises, semblent avoir existé en Grèce, au cours de la période qui précéda la guerre du Péloponnèse. Il était malaisé, pour les deux cités maîtresses du jeu, de respecter ces règles, plus malaisé encore d'en imposer le respect à leurs alliés respectifs.

En un tel système, en effet, c'est le sort des satellites qui est à la fois occasion et enjeu des conflits entre les Grands. Or,

selon la rigidité ou la souplesse des coalitions, la responsabilité des conflits incombe surtout aux satellites ou surtout aux meneurs. Dans la Grèce décrite par Thucydide, la suprématie d'Athènes sur mer, celle de Sparte sur terre n'était pas écrasante. Les flottes de Corcyre ou de Corinthe suffisaient à modifier le rapport des forces. Les Grands ne commandaient pas souverainement à leurs alliés et ceux-ci pouvaient, pour leurs intérêts propres, entraîner leurs chefs vers l'aventure de la lutte à mort.

Enfin, ce système qui, par l'absence du "troisième homme", rend la guerre générale plus vraisemblable, rend presque inévitable que la guerre générale devienne idéologique. Pour éviter de se combattre, les Grands doivent interdire les changements d'allégeance. Quand ils ont commencé de se combattre, comment renonceraient-ils à provoquer les dissidences? Les deux Grands ont rarement les mêmes institutions, d'autant plus que le principe respectif de leur force militaire n'est pas le même. A l'intérieur des cités, des factions se forment, favorables les unes à la paix, les autres à la guerre, les unes à l'un des meneurs, les autres à l'autre. Les préférences pour une sorte d'institution ou pour une autre commandent au moins partiellement ces prises de position. De proche en proche, toutes les cités sont déchirées entre tenants d'une des coalitions et tenants de l'autre, chacune des coalitions exploitant ces querelles intestines pour affaiblir les cités ennemies.

La paix d'un système à configuration bipolaire exige la stabilisation des clientèles étatiques par accord des Etats-chefs, donc l'interdiction de recruter des clientèles partisans à l'intérieur des Etats. Cette interdiction tombe quand la lutte à mort est déchaînée. Mais la paix est belliqueuse ou la guerre froide quand cette interdiction n'existe pas avant même que la lutte à mort soit déchaînée » (pp. 144-148).

Naturellement Aron ne s'est pas limité à examiner la nature des équilibres internationaux, et en particulier de l'équilibre bipolaire, mais il a, à vrai dire, passé en revue presque tout ce qui s'est écrit concernant le problème de la paix et de la guerre. Si, malgré cela, il nous laisse dans l'obscurité quant à la nature de la paix et de la guerre (il déclare d'ailleurs y être resté lui aussi) (1), cela est dû au fait qu'il a étudié ce phénomène d'une

(1) « Laissons à d'autres, plus doués pour l'illusion, le privilège de se mettre par la pensée au terme de l'aventure et tâchons de ne manquer ni à l'une ni à l'autre des obligations imposées à chacun de nous: ne pas s'évader d'une histoire belliqueuse, ne pas trahir l'idéal; penser et agir avec le ferme propos que l'absence de guerre se prolonge jusqu'au jour où la paix deviendra possible — à supposer qu'elle

façon tout-à-fait traditionnelle. La pensée traditionnelle place les problèmes de la paix et de la guerre dans un contexte qui n'est pas le leur, et, par conséquent, elle les observe d'un point de vue erroné. Pour la pensée traditionnelle la guerre est un phénomène qui a des causes biologiques, psychologiques et sociales, mais elle n'a jamais expliqué pourquoi ces causes qui existent, c'est un fait, également à l'intérieur de chaque Etat, déclenchent les guerres entre les citoyens d'Etats différents et non pas entre les citoyens d'un même Etat. Ce fait, bien entendu si on l'examine à fond et non pas à moitié comme le fait Aron, nous oblige à admettre que l'agressivité inhérente à la nature humaine, que les conflits psychologiques, que les contrastes économiques, etc... ne constituent pas du tout la véritable cause de la guerre. S'il en était ainsi, il devrait se déclencher des guerres entre les porteurs de ces antagonismes, mais étant donné au contraire que cela ne se produit pas, que les guerres ne se combattent qu'entre les Etats et que ces antagonismes ne provoquent plus de guerres là où s'est instauré un Etat, on est obligé d'en conclure qu'ils ne sont au maximum qu'une cause concomitante de la guerre et, faut-il ajouter, une cause concomitante qui cesse d'agir quand vient à manquer la cause fondamentale, à savoir une situation telle que chaque individu ou chaque groupe est contraint de chercher à obtenir tout seul, avec ses propres forces, sa propre sécurité (absence d'un véritable ordre légal). Telle est la véritable cause de la guerre, et c'est ce qui explique pourquoi les conflits dont nous avons parlé, bien qu'existant également à l'intérieur de chaque Etat, n'engendrent la guerre qu'entre les Etats (2).

le devienne jamais » (p. 770). Nous sommes parmi ces « autres », mais avec nous il y a Kant, qu'Aron cite quatre fois sans jamais exposer les raisons qui l'induisent à juger probable l'avènement de la Fédération mondiale.

(2) Nous avons constaté avec surprise que le nom de LORD LOTHIAN, auteur de l'essai « *Pacifism is not enough, nor Patriotism either* » (tout comme le nom de Hamilton, et de presque tous les fédéralistes de l'école réaliste), ne figure pas dans la bibliographie. Pourtant Sir William Beveridge, dans sa préface à la deuxième édition, parue en 1941, quelques mois après la mort de l'auteur, affirme de cet essai qu'il s'agit peut-être de la meilleure oeuvre parmi toutes celles qui ont été écrites sur les problèmes internationaux. Si Aron l'avait prise en considération, il y aurait lu: « Qu'est-ce que la guerre? Et qu'entendons-nous réellement par la paix? La guerre est un conflit armé entre Etats souverains ou se déclarant tels. Elle peut avoir pour objet de réaliser des changements politiques ou économiques ou de satisfaire l'avidité ou l'ambition; elle peut résulter d'un malentendu ou d'un cas de légitime défense; ou elle peut être provoquée par un incident ou par un désir chevaleresque de secourir les faibles. La cause occa-

On pourrait objecter que tout cela est très beau, mais qu'Aron est d'accord avec nous, et que, par conséquent, notre critique ne tient pas debout. Or il est vrai qu'Aron parle de la Fédération mondiale, ou, ce qui est le même, d'un ordre légal supérieur aux Etats assisté par un pouvoir, comme de la situation qui permettrait de réaliser la paix perpétuelle, mais c'est justement là le hic. On ne peut dire cela de la paix que si l'on dit la même chose de la guerre. On ne peut dire que l'on obtient la paix grâce à un pouvoir supérieur aux Etats que si l'on affirme que la cause de la guerre réside justement dans leur « sauvage liberté », pour employer une expression de Kant. Mais Aron ne mentionne pas du tout la « sauvage liberté » des Etats parmi les causes de la guerre. Quand il parle de ces causes, dans le chapitre intitulé *Les racines de l'institution belliqueuse*, il ne s'occupe que des « racines biologiques et psychologiques » (pp. 339-343) et des « racines sociales » (pp. 343-348). Dans ce cas, pourquoi attend-il la paix de la Fédération mondiale, étant donné qu'il ne pense pas du tout qu'elle arrachera les racines biologiques, psychologiques et sociales de *l'institution belliqueuse*? Le fait est que le point de vue traditionnel empêche Aron de voir la Fédération mondiale dans la plénitude de son caractère historique. Mais de cette façon il ne voit pas clairement non plus la vraie nature de la paix, la paix n'étant pas autre chose que la Fédération mondiale. Et, ne voyant pas clairement la nature de la paix, il ne peut pas voir clairement la nature de la guerre non plus.

sionnelle de la guerre n'a rien à voir avec la question. La guerre est *l'ultima ratio regum*, le seul instrument législatif au moyen duquel peuvent être réglées les contestations entre des Etats souverains qui ne veulent pas se plier à un accord volontaire. La guerre est un affrontement de volontés entre Etats ou groupes d'Etats, chacun utilisant tous les moyens en son pouvoir — y compris la destruction massive des vies humaines —, qui sont nécessaires pour permettre à l'un des camps d'imposer sa volonté à l'autre.

Qu'est-ce que la paix? La paix n'est pas seulement cet état négatif dans lequel on ne fait pas la guerre. C'est un fait positif. La paix est cet état de la société dans lequel les controverses politiques, économiques et sociales sont réglées par des moyens constitutionnels sous le règne de la loi et dans lequel la violence et la guerre entre individus, groupes, partis et nations en conflit sont interdites et rendues impossibles.

La paix au sens politique du mot n'est pas simplement quelque chose qui arrive. Elle est la création d'une institution politique spécifique. Cette institution est l'Etat. La *raison d'être* de l'Etat est qu'il est l'instrument par excellence qui permet aux êtres humains de mettre fin à la guerre et de réaliser des changements et des réformes par des moyens constitutionnels et pacifiques. Jamais, depuis que l'histoire existe, sur aucune portion de la surface de la terre, la paix

Dans l'horizon offert par le point de vue traditionnel, la Fédération mondiale est un objet flou, éloigné, changeant, que l'on ne peut voir que de temps en temps, comme on voit la cime d'une montagne quand on vient à peine de commencer à la gravir, alors qu'elle n'apparaît, de façon incertaine, qu'à tel ou tel tournant de la route, et chaque fois sous un aspect différent. Abandonnant toute métaphore, on peut dire que ce point de vue a contraint Aron à étudier la Fédération mondiale dans les livres du pacifisme traditionnel, où elle a un caractère utopique, et non pas dans la réalité. Le fait qu'il n'ait pas réussi à se faire une idée nette de la possibilité de sa réalisation le prouve. Si l'on tient compte de la réalité, on ne peut pas ne pas admettre que les Etats, sous leur forme actuelle, ont été engendrés par l'interdépendance économique-sociale, que cette interdépendance est en train de s'étendre vers l'unité sociale du genre humain, au-delà de leurs barrières, et par conséquent que, les mêmes causes ne pouvant produire que les mêmes effets, la naissance de la Fédération mondiale est assurément plus probable que le maintien de la division du genre humain en nations souveraines. Mais, comme nous l'avons déjà dit, Aron n'a étudié ces choses que dans les livres, c'est-à-dire là où elles ne se trouvent pas encore, et il a en outre confondu, en ce qui concerne la naissance des Etats, les effets avec les causes. A son avis un Etat naît quand il existe une conscience de la communauté, le consentement à un régime juridique et politique et le monopole de la force armée, c'est-à-dire, est-on forcé d'observer, quand il est déjà né (3). Il est évident qu'Aron a confondu les signes qui révèlent qu'un Etat est déjà né avec ceux qui révèlent qu'un Etat est en train de naître. Et il est clair que s'il a besoin de voir un Etat déjà né pour dire qu'il est en train de naître, il ne peut certainement rien dire de bien fondé quant à la possibilité proche ou lointaine, ou à l'impossibilité, que naisse un Etat tel que la Fédération mondiale.

a. m.

n'a existé si ce n'est à l'intérieur d'un Etat ». (cfr. M. ALBERTINI, *Qu'est-ce que le Fédéralisme?*, Paris, Société Européenne d'Etudes et d'Informations, 1963, pp. 123,124). Le fait est qu'Aron n'a qu'une connaissance très superficielle de la littérature fédéraliste. C'est là, la seule littérature qu'il n'a pas bien utilisée, et c'est dommage car elle est sans doute la littérature décisive.

(3) Cfr. p. 738.

« NOUVELLES GAUCHES » ET FEDERALISME (II)

II - LES « LAÏQUES » (suite)

3. — Ce tour d'horizon sur la pensée de la « nouvelle gauche » française, et de son caractère « national », que nous avons commencé avec les analyses, précédemment publiées, de *L'Etat et le Citoyen* du Club Jean Moulin et de *La République Moderne* de P. Mendès-France (Cf. *Le Fédéraliste*, IV^e année, n. 4, dec. 1962) peut utilement être continué par la lecture de *La Démocratie à refaire* (Les Editions ouvrières, Paris, 1963) qui réunit les actes d'un « Colloque » organisé sur ce thème par la revue « France-Forum ».

Qu'est-ce qui est à refaire, dans notre démocratie, selon les participants à ce Colloque?

Tout d'abord, il y a à résoudre le problème de la dépolitisation de l'opinion publique, auquel est consacré le premier rapport de René Remond: car « il est bien clair qu'il ne peut y avoir démocratie sans curiosité pour la chose publique ». Or, aujourd'hui, l'Etat d'une part et le parti de l'autre ont perdu beaucoup de l'importance qu'ils avaient pour les citoyens il y a quelques dizaines d'années encore. Pour les partis, le phénomène est rendu dans un certain sens plus simple par sa gravité même: « ils ont perdu leur chaleur, ils sont comme privés de leur vitalité », ils n'ont plus de capacité d'initiative (p. 23). Quant à l'Etat, son importance et l'intérêt pour la « politique » diminuent au bénéfice d'un engagement accru dans les activités professionnelles, dans la vie familiale ou dans des groupements ou sociétés intermédiaires de tous ordres qui se sont multipliés depuis une trentaine d'années, gagnant des couches sociales jusque-là inorganisées (p. 27 et ss.).

C'est donc — pour nous exprimer avec Roger Jacques, rédacteur en chef des cahiers « Citoyen 60 » (pp. 68-9) — une société et un type d'action « gestionnaires » qui se forment: une action qui, « en concrétisant les "manques" et les "aliénations", en prouvant qu'il est possible de changer quelque chose, même modestement, élève le niveau de la démocratie et de la participation », car, comme le précise André Philip, le fait que « le travailleur, au lieu de se laisser absorber exclusivement par un groupe, participe aujourd'hui à un grand nombre de groupes à buts spécialisés » constitue incontestablement un progrès, « une libération de l'homme », un passage « de l'Etat centralisé à la

société contractuellement organisée et, dans la théorie, de Marx à Proudhon » (p. 38).

« Il n'y a donc pas, reprend R. Remond, dépolitisation globale de l'opinion publique française, mais des mutations et des transferts ». Mais « ceci ne va pas sans poser des questions: une politique conçue comme le solution des problèmes concrets [des différents groupes] risque d'être trop pragmatique et de ne plus proposer une vision globale de l'avenir de la société»: risque, comme le dit Roger Louet (p. 205; cf. aussi pp. 208-209, 268) d'« engager de plus en plus les gens à vivre dans une certaine forme d'égoïsme ». En effet, comme le dit Etienne Borne (p. 287), « le pluralisme, qui est un aspect fondamental de la démocratie, porte en lui-même son ennemi, et il suffirait de laisser aller les diversités à leur pesanteur naturelle pour qu'elles se dégradent en divergences de moins en moins conciliables ».

« Le grand problème de notre temps, reprend encore René Remond, est donc de trouver le moyen d'intégrer dans un système politique ces organismes qui ne le sont pas par vocation et qui se trouvent jouer, par suppléance ou par délégation, un rôle politique » (p. 29), évitant la dispersion et les contradictions et retrouvant « une unité générale de valeurs, un style de civilisation », comme le dit A. Philip (p. 39).

Mais comment? Pour le dire, il faut sortir de la simple description, comprendre les causes profondes de tels faits: cette « politisation » à l'intérieur de la société, cette importance accrue de l'activité et des préoccupations professionnelles, n'est qu'une conséquence de la « dépolitisation » de l'Etat, de la crise de la souveraineté, de son incapacité à résoudre les problèmes fondamentaux de notre société (crise qui est arrivée jusqu'aux phénomènes extrêmes provoqués par le problème algérien, avec une armée qui fait sa propre politique et des groupes d'activistes qui « en arrivent à recourir au terrorisme et au chantage » (René Remond, pp. 27-8).

« Les Français se disent: quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, les événements dominant tout, et en définitive les forces politiques sont conduites à présenter les mêmes solutions ou en tout cas les mêmes orientations », remarque Georges Delfosse (voir pp. 239-240) et avec lui bien d'autres orateurs (33); et Pierre Pflimlin ajoute (p. 60) qu'un problème comme celui de Berlin aurait passionné il y a trente ans l'opinion publique

(33) Par exemple Gabriel Ventejol (p. 50); Jean-Marie Domenach (p. 55); Dominique Alunni (p. 63); Albert Génin (p. 159); Georges Montaron (p. 253). C'est le *leit-motiv* douloureux de tout ce volume.

(comme, à l'époque, « Munich »); aujourd'hui, il n'intéresse personne.

C'est cela qui est à l'origine du désintéressement des citoyens pour la chose publique, de cette sorte de refuge dans leur domaine particulier (qui a comme pendant, dans l'administration et dans la vie politique, cette formation d'une nouvelle féodalité par des organismes semipublics ou par des grandes associations d'intérêts qui influencent et conditionnent la politique de l'Etat).

Le problème commence donc là où Remond et les autres l'abandonnent: Jacques Mallet l'a bien vu:

« Parmi les raisons que l'on peut trouver à la dépolitisation de l'opinion, il y a un sentiment d'impuissance devant des décisions " qui nous dépassent ". Ceci tient à la complexité des problèmes d'une part, d'autre part à la dimension des problèmes » (p. 132). « On se trouve devant ce paradoxe que la démocratie n'est actuellement organisée, tant bien que mal, que dans le cadre national — où d'ailleurs elle s'étiole — et qu'elle n'est pas encore organisée dans le cadre européen, où elle pourrait trouver une vitalité nouvelle » (p. 133).

Mais cette *rara avis* et ses considérations n'ont pas trouvé d'échos. La même idée réapparaît, il est vrai, bien qu'encore plus faiblement exprimée, dans d'autres interventions. Refaire une démocratie, affirme par exemple Roger Jacques (p. 68), commence par refaire le *sens de l'Etat*: « la dépolitisation, c'est notre échec face aux hommes, ce n'est pas une donnée de fait »; « mais cette restauration des valeurs n'est pas possible dans un cadre national »: elle constitue « une tâche européenne ». C'est André Philip qui le dit, mais distraitemment et en passant, et sans même soupçonner qu'une telle affirmation, prise réellement au sérieux impliquerait une *metanoia*, un changement de point de vue total par rapport aux perspectives, toujours strictement nationales, de tout le « Colloque ».

4. — La même remarque peut être faite à propos de l'intervention de Pierre Fougeyrollas, l'auteur du *Marxisme en question*, qui s'attache à mieux expliquer la crise des partis.

Les modifications profondes qui se sont vérifiées, à partir de 1950, dans le prolétariat industriel (de moins en moins révolutionnaire et de plus en plus intégré dans la vie globale), des techniques et des formes de loisirs et d'informations ont provoqué:

« ce que nous appelons une désidéologisation, c'est-à-dire un affaiblissement et un effondrement des systèmes à la fois intellectuels et imaginatifs à l'aide desquels les organisations politiques tentaient d'expliquer le devenir social et de proposer des solutions aux problèmes sociaux.

L'accession d'un certain nombre d'ouvriers à une sphère supérieure de la société industrielle, les efforts des jeunes générations paysannes pour s'adapter aux techniques modernes de production et d'échange et, par ailleurs, le raidissement des éléments socialement archaïques de l'agriculture, du commerce et de la petite industrie, tout cela s'est accompli en dehors, en dépit ou à l'encontre des vieux schémas idéologiques qui avaient commandé la vie politique comme, par exemple, la lutte des classes, la guerre scolaire, l'opposition du libéralisme et du dirigisme ou l'opposition du nationalisme et de l'internationalisme » (p. 33).

Maurice Blin (p. 233) conclut par des mots semblables des considérations analogues:

« Est-ce à dire que les partis politiques n'aient pas été utiles? Ils ont équilibré une société. Mais ils ont contribué aussi à la figer dans l'immobile ».

Et Georges Montaron dénonce impitoyablement, dans toute son intervention particulièrement efficace, les contradictions de cet immobilisme:

« On croit encore à la force révolutionnaire de mots, "parlement", "démocratie", qui ne soulèvent plus aucune émotion chez les jeunes. On se dit socialiste mais on s'est affirmé colonialiste dans les faits; on s'affirme respectueux de la personne humaine mais on est un des piliers du gaullisme qui dédaigne le "citoyen" et encense celui qui incarne l'Etat. On croit au pluralisme et on étouffe les tendances minoritaires » (p. 259).

« La crise de la vie politique — reprend P. Fougeyrollas — provient, notamment, du fait que les expériences *partielles* de la modernisation technique, économique et sociale ne pouvaient plus être *totalisées* sous les concepts des vieilles idéologies (libéralisme, radicalisme, nationalisme, socialisme orthodoxe ou communisme) et qu'elles n'ont pas encore trouvé leur *synthèse démocratique* dans une modernisation de l'Etat.

... Il importe de trouver, ce qui n'est pas encore fait, la *synthèse démocratique des processus partiels de la modernisation en cours*, afin qu'à la méfiance qui sévit entre un pouvoir inactuel et un public intéressé, mais sans espoir, soit substitué un dialogue entre des hommes redevenus citoyens par l'espérance et un Etat redevenu le juste pouvoir par la réactualisation de la démocratie » (p. 34).

« Il est impossible d'attendre le sauvetage et la rénovation de la démocratie, de la justesse de principes idéologiques ou de la force d'intérêts, si collectifs qu'ils soient. Ce sauvetage et cette rénovation ne peuvent résulter que d'un *choix délibéré*. C'est celui que nous devons faire et que nous devons, par des moyens éducatifs appropriés, permettre au maximum d'individus, dans le maximum de sociétés, de faire à leur tour » (p. 36).

On ne pourrait mieux et plus radicalement critiquer l'*impostazione* même de tout le Colloque. En effet, toutes le pré-

misses sont posées ici pour une interprétation fédéraliste de la crise: l'éclipse de la souveraineté; la fin des idéologies; l'impuissances des partis nationaux et, par voie de conséquence, la dévalorisation de l'action politique elle-même: « car trop souvent » — c'est une remarque de L. Duroux — « elle est devenue synonyme de "combine" » (p. 46). Mais Fougeyrollas — comme Philip — se garde bien d'en tirer les conséquences.

Pour ce faire, il faudrait approfondir toutes les questions qui sont seulement effleurées dans ce volume et qui restent sans réponse véritable. Pourquoi « en mai 1958 l'opinion publique, d'une manière globale, a estimé qu'après tout elle pouvait s'en remettre à un homme, à une équipe, du soin de régler les propres affaires de la collectivité, c'est-à-dire les propres affaires du citoyen »? Pourquoi la naissance de « ce sentiment qu'après tout l'administration des choses et le gouvernement des hommes, ce que l'on appelait la politique, est désormais une affaire de techniciens et non une affaire de citoyens » (Gabriel Ventejol, p. 50), sentiment qui seul permet au régime de mener à bien son travail incessant de « dépolitisation de l'opinion publique » (Georges Montaron, p. 253)? (« La politique nous est réservée, quant aux autres, qu'ils retournent à leur cuisine. C'est l'axiome de notre régime actuel »: Jean-Marie Domenach, p. 55).

Pourquoi, en d'autres termes, cette « lassitude » et ce « découragement » croissants « dans l'opinion, qui font préférer les formules de confiance à l'Homme estimé seul capable de remettre de l'ordre dans les idées » (Albert Génin, p. 159), sur la base de la « réflexion courante, entendue chez les jeunes, à l'occasion de journées d'études sur la formation civique: Ceux qui font la politique pensent à notre place, nous on n'a rien à penser, on n'y peut rien »? (Dominique Alunni, p. 63).

La véritable raison a été vue il y a quelques années, dans un moment de lucidité, par un homme qui, par ailleurs, est tout aussi peu fédéraliste que les participants à ce Colloque, j'entends parler de Raymond Aron:

« Parce que le régime de la IV^{ème} République était mauvais et que les gouvernements y souffraient de la précarité de leur existence, les Français avaient fini par croire qu'une fois dotés d'un Etat fort, ils atteindraient aisément leurs fins ». En réalité, « à partir de 1930, la crise a eu pour cause la conjonction de l'instabilité endémique du régime et de problèmes nationaux presque insolubles parce qu'ils dépassaient les ressources du pays. Comment tenir tête au III^{ème} Reich, impatient de bouleverser l'ordre territorial du traité de Versailles? Quel parti prendre après la défaite de l'armée en 1940? Comment maintenir ou transformer l'empire après 1945? La faiblesse des gouvernements paralysait l'action, mais les débats de la classe politique, les déchirements de l'opinion reflétaient une incertitude pro-

fonde: la nation pouvait-elle atteindre les objectifs qu'elle s'assignait ou que les circonstances lui imposaient? La IV^{ème} République a péri faute de garder ou d'abandonner l'empire: les Français étaient-ils prêts à la décolonisation de style anglais? Une politique impériale avait-elle chance de réussir?» (34).

5. — La raison pour laquelle le Colloque ne sait pas franchir ce cap du « dépassement de la nation » est montrée involontairement, d'une façon presque exemplaire, par Jean-Marie Domenach. Écoutons-le:

« La dépolitisation ambiante exprime une phase transitoire du développement humain: la priorité nécessaire de l'équipement industriel. Mais elle n'est pas en elle-même un progrès et une norme: elle reflète plutôt l'urgence de problèmes de masse, une certaine fatigue du travail et l'absence de grandes idées constructives » (p. 58). « En réalité la politique n'est pas dépassée, comme le croient naïvement les technocrates modernes. Les problèmes qui aujourd'hui éclipsent la politique sont en-deçà d'elle et non au-delà. L'organisation et la répartition de la production sont des problèmes politiques secondaires; mais il reste tout l'aménagement de la vie humaine et les grandes options auxquelles on n'échappe pas longtemps, car elles résurgissent de l'extérieur pour secouer les nations repliées sur leur orgueil et leur bien-être... On s'apercevra alors qu'il n'y a pas de politique sans une idée de l'homme, sans un sens de l'histoire, sans un style de civilisation et l'humanité sera contrainte, sous peine de périr, de reprendre le chemin de sa libération, qui l'a conduite de la tribu primitive à la cité antique et de la cité antique à l'Etat moderne: c'est le chemin de la raison politique et il débouche aujourd'hui sur l'unité mondiale » (pp. 57-58).

Quand nos démocrates de gauche sont obligés, par les faits mêmes, à affronter le problème du dépassement de l'Etat national, ils préfèrent l'alibi de la perspective mondialiste, encore lointaine. Quant à l'*hic et nunc* européen, ils restent profondément nationalistes:

« Je vois bien que la démocratie est un lieu de dialogues, de compromis... mais je crois aussi qu'il y a derrière toute démocratie une adhésion fondamentale, une participation très profonde... d'un ordre presque vital, organique... Je vous assure qu'aux Etats-Unis où la dépolitisation, par certains côtés, est très avancée, d'un autre côté le nationalisme est extraordinairement puissant. Le dialogue démocratique n'est possible que sur un arrière-plan d'unanimité profonde.

Cette politique, au plan européen, je la vois très mal à cause de cela... Nous avons déjà beaucoup de mal à avoir une politique au plan national et je ne vois pas bien comment on pourra constituer

(34) R. ARON, *Situation de la démocratie*, dans le volume *La Démocratie à l'épreuve du XX^{ème} siècle*. Colloques de Berlin du Congrès pour la liberté de la Culture, Paris, Calmann-Lévy, 1960, p. 23.

au plan européen une politique qui aille dans un autre sens que cette dépolitisation croissante, que cette démission de la masse en face des notables, anciens ou nouveaux » (p. 56).

Ce qui implique une véritable *ignoratio elenchi*, car de telles affirmations — vraies sans doute pour les hybrides et équivoques « Communautés supranationales » — n'ont pas de sens si l'on envisage la création d'un véritable Etat, d'une vraie démocratie continentale, qui serait précisément le moyen pour conjurer le danger, autrement inévitable (car il est la conséquence même du progrès et du dépassement de l'Etat national), « d'une disparition du pouvoir politique national, remplacé en réalité par une sorte de domination des grands intérêts économiques, qui de plus en plus dépassent les frontières et qui constituent un pouvoir non contrôlé » (Jacques Mallet, p. 134). C'est un phénomène que les structures communautaires peuvent « aggraver » (ibid.), mais qu'elles ne créent pas.

Bien entendu, il faut se garder de croire que la formule institutionnelle fédérale — seul cadre adéquat, à notre avis, pour trouver une solution valable aux problèmes plus graves de la société européenne — engendre par elle-même ces solutions, d'une façon presque miraculeuse. Ces problèmes restent, et, même une fois la Fédération réalisée, il faudra un effort conscient et difficile pour en venir à bout. Tel est le problème — de plus en plus d'actualité — du dépassement du centralisme, de la création d'une démocratie décentralisée et à hauteur d'homme, d'une réforme des partis politiques, d'une intégration du syndicalisme et des forces vives aux centres de décision politique et un système institutionnel: forces dont le rapport de Jacques Fouvet sur les « Moyens d'expression efficaces de la volonté populaire » et la discussion qui l'a suivi montrent l'épanouissement et l'importance croissante.

Même dans ce domaine (dans lequel l'auteur de cette note accepte dans leur substance les thèses du fédéralisme intégral, dans la forme qu'elles ont prise dans la pensée d'Adriano Olivetti) les interventions et les rapports de ce Colloque sont beaucoup plus riches de descriptions — d'ailleurs souvent efficaces — des changements et des exigences de la nouvelle société qui se forme dans les différents Etats ou d'énonciations de principes généraux, parfois fort heureusement exprimés (35), que de

(35) « La démocratie consiste à aménager cette participation mutuelle entre ceux qui sont chargés du destin de la nation et ceux qui sont chargés du destin des groupes, sans que les uns ni les autres n'aient ce qui leur est spécifique » (Henri Théry, p. 249); « A tous les niveaux de la vie sociale, on pense, on organise pour les travailleurs

solutions précises et organiques; et la phrase d'Etienne Borne que nous avons mise en exergue de notre note pourrait ici être répétée d'une façon particulièrement opportune.

Et, à part cela, reste, ici encore, le cadre — inconsciemment peut-être, mais rigidement national — dénoncé courageusement, dans son intervention, par Maurice Blin (p. 236):

« Par-delà les divisions qui opposent les Français, il y aurait une réalité absolue, incontestée, participant de droit à l'éternité des essences, pôle auquel l'homme en proie aux orages de l'histoire doit se rattacher: la nation. En elle toutes les diversités se fondent, toutes les oppositions disparaissent ». Mais « l'absolu national ne peut pas, dirait Kant, s'universaliser sans contradiction. Comment faire vivre ensemble des absolus? Il semble qu'au contraire, à la suite du changement d'échelle dans l'espace et dans le temps qui caractérise tous les phénomènes du monde moderne, se pose pour la première fois de façon urgente la question d'une autorité politique supra-nationale » (p. 236). « De ce point de vue le nationalisme s'inscrit, qu'on le veuille ou non, parmi les structures politiques dépassées. Il est à sa manière aussi partisan, c'est-à-dire partial que les partis » (pp. 236-237).

C'est une réponse efficace à Domenach. Mais, hélas, la force de l'habitude est telle, que même cet esprit européen est conçu en termes nationalistes:

« Je crois... à la nécessité profonde d'un *nationalisme européen*... Il y a en effet une originalité foncière, une mission, un exemple de l'Europe dans le monde contemporain qui sont défigurés par le morcellement de ces nations closes les unes ou les autres » (pp.237-238).

Ces fédéralistes qui sont toujours en alerte pour dénoncer le scandale du « nationalisme européen » et toujours prêts à miser sur l'esprit européen des gauches nationales sont servis.

6. — Refaire une démocratie, c'est aussi refaire les institutions: et c'est à ce thème qu'est consacré le rapport — sans doute le plus pénétrant — de Georges Vedel. Son auteur appartient à cette catégorie de personnes inexplicables — les « bilingues » de la politique, les « à voile et à vapeur » — capables de développer avec la même cohérence logique et la même conviction personnelle un discours rigoureusement européen et fé-

et leur famille; ils deviennent des assistés et non des responsables... Comment l'homme qui est irresponsable au niveau de l'entreprise et de l'habitat, pourra-t-il être responsable au plan politique? C'est à ce stade-là qu'il faut aussi penser le problème, car la réforme des institutions n'est pas suffisante pour assurer à la démocratie toutes ses chances de réussite » (Dominique Alunni, p. 65).

déraliste et un discours strictement national. Hier, il nous donnait une critique impitoyable de la démocratie, dans un essai qui mérite de rester dans la littérature fédéraliste (36). Aujourd'hui, il s'occupe de la reconstitution de cette démocratie, dont il avait démontré la crise définitive, comme si ce qu'il avait dit n'avait jamais été dit. Et par là, il nous offre la possibilité de confirmer par un exemple particulièrement intéressant, l'exactitude de la thèse fédéraliste que les solutions « nationales » d'une tendance ou de l'autre, sont toutes également non satisfaisantes ainsi que toutes également éloignées de la véritable solution européenne. Qu'on en juge de ses mots mêmes.

Le point de départ, l'idée maîtresse de ce Vedel « format national » est, au fond, celle qui est ainsi heureusement résumée par Pierre Pflimlin et Michel Drancourt:

« Il fut un temps où la notion de pouvoir fort était considérée comme réactionnaire et où elle inquiétait les démocrates. Mais à une époque où le pouvoir est appelé à rendre des arbitrages de plus en plus difficiles, politiquement et socialement, où il est obligé de lutter contre les ennemis de la liberté, à l'intérieur et à l'extérieur, la nécessité du pouvoir fort me paraît fondamentale » (P. Pflimlin, p. 120).

« Si le pouvoir politique est faible, c'est la technocratie qui gouverne. Or qu'est-ce que la technocratie? Une sorte de féodalité. Des groupes appuyés sur leurs banques, les hommes de certains 'corps', de certaines activités essaient de faire évoluer la politique dans le sens qui leur est le plus utile. On détourne l'Etat fait pour agir en vue de l'intérêt de la collectivité au profit d'intérêts particuliers ». (Michel Drancourt, p. 125).

Et c'est là une vérité incontestable (un exécutif fort est de plus en plus une exigence « de gauche ») que l'on peut trouver efficacement développée dans l'ouvrage précédemment cité de Maurice Duverger et dans un essai de A. Schlesinger (37).

L'analyse historique qui amène Vedel à une pareille conclusion est également impeccable:

« L'histoire constitutionnelle française — dit-il — est assez normale jusque vers le troisième quart du XIX^{ème} siècle », c'est-à-dire jusqu'à la crise de 1877, crise de croissance tout à fait physiologique, grâce à laquelle le pays s'ouvre aux formes modernes parlementaires, déjà efficacement expérimentées en Grande-Bretagne, dans lesquelles le

(36) G. VEDEL, *L'Etat souverain contre la démocratie*, « Informations fédéralistes », (Bull. de l'Union Europ. des Fédér.), 21-22 janvier 1955; « Europe en formation », septembre-octobre 1963; trad. ital. dans le volume collectif *Piccola Antologia Federalista*, Campagna Europea della Gioventù (« Giovane Europa »), Roma, 2^e ed., 1957.

(37) A. SCHLESINGER JR., *Démocratie et leadership héroïque*, dans le volume cité *La Démocratie à l'épreuve du XX^e siècle*. Paris, Calmann-Lévy, 1960.

chef de l'Etat ne fait plus de politique et « où il n'y a plus qu'une force politique qui est majorité parlementaire engendrant un gouvernement ». « Mais, après avoir franchi cet inévitable carrefour, la classe politique française s'engage dans une impasse... A partir de 1918, il n'y aura plus de véritable majorité. Puis les problèmes de politique extérieure viendront diviser les partis eux-mêmes. L'on connaîtra ces majorités variables et instables qui ne sont pas les mêmes sur toutes les questions, qui ne sont pas composées de la même façon, qui chevauchent les unes sur les autres et, à la limite, des majorités purement négatives, qui écartent toutes les solutions possibles sans en adopter aucune » (pp. 80-81).

N'est-ce pas là un argument frappant pour démontrer que c'est le cadre national lui-même qui est la cause première d'une telle impasse? Cette impasse trouve son expression dans le contraste entre exécutif et parlement:

« Toute notre histoire constitutionnelle est faite de ce débat entre les 600 roitelets et le Roi. Quant à l'idée que la Nation aurait son mot à dire, personne n'y songe. La IV^e République a été le règne des 600 roitelets, la V^e celle du Roi. Après cela on s'étonne que le choix entre les deux systèmes ne passionne pas le public et qu'il y ait une certaine dépolitisation. Mais pourquoi voulez-vous que l'homme de la rue se passionne pour une alternative entre la monarchie et l'oligarchie? » (pp. 79-80). « Il est normal que les Français aient tendance à répondre qu'ils se moquent d'un pareil choix qui se ramène à une médiocre escroquerie » (p. 95).

Est-il vraiment possible de trouver une solution à ce problème sur le plan français, et reconstituer « cet appareil indivisible de direction politique qui s'appelle la majorité et le Gouvernement » (p. 82)?

Le Vedel 1963 — contredisant *in toto* le Vedel de quelques années à l'avance — n'en a pas le moindre doute.

Son raisonnement est, sur le plan théorique tout à fait convaincant, et trouve encore une fois notre accord presque complet. Qu'est-ce qu'une démocratie moderne et sérieuse? — se demande-t-il. Et il reprend en posant quelques principes essentiels:

« La première loi de tout système politique, c'est de faire qu'il y ait un choix, une communication des choix et une exécution des choix. C'est cela, la démocratie » (p. 83). « Or, nous en avons une conception inverse. Les grands carrefours sont pris sans que les électeurs y aient la moindre part. La C.E.D. a été rejetée au gré des opinions individuelles de députés sans rapport avec les électeurs et si, peut-être, la procédure du choix Marché commun a été un peu plus démocratique, c'est parce qu'il y avait toute une série d'intérêts qui attendaient la décision du pouvoir » (p. 84).

Une démocratie, c'est donc un homme et une équipe, sélectionnés par un parti et investis par la Nation. Cet homme et cette équipe sont donc responsables devant la Nation: une démocratie « c'est un

pouvoir et une opposition structurés l'un et l'autre », et par conséquent un jeu de tensions et de compromis, « un ensemble de dialogues » (pp. 83-87).

Le choix de l'exécutif par la nation — et non plus à travers son choix par le parlement — correspond aux conditions modernes de large diffusion de l'information et de l'éducation. Il a d'autre part l'avantage d'assurer un gouvernement stable, de réduire le nombre des partis, et surtout de faire participer directement et d'une façon moins illusoire les masses des électeurs aux grands choix du pays. Le régime présidentiel (ou pratiquement présidentiel, comme en Grande-Bretagne) est donc le seul adéquat pour un Etat et pour une démocratie modernes.

Un plaidoyer peut-être encore plus efficace pour le régime présidentiel est développé dans un article déjà cité du Bulletin du Club Jean Moulin, qui ajoute, à une critique particulièrement efficace et serrée de la « partitocratie » qui se développe fatalement en régime parlementaire et « pluriparti » (en opposition au pays où règne le *two-partys-system*) les arguments suivants en faveur de la solution proposée:

« Le régime présidentiel est la seule forme de la démocratie possible là où les conditions du régime parlementaire ne sont pas réunies. A cet égard, il faut se garder d'un contresens sur le système de partis des Etats-Unis. Celui-ci n'a que les apparences du *two-partys-system*. En réalité, chacun des deux partis, démocratique et républicain, est une vaste confédération d'organisations locales qui abritent des opinions et des intérêts séparés et souvent contradictoires. Chacun d'eux est incapable d'imposer la discipline à ses parlementaires. Le président des Etats-Unis ne peut en rien compter sur les troupes de son propre parti. Bien plus, sur l'échiquier politique réel, les partis se chevauchent: l'aile gauche des républicains est plus à gauche que l'aile droite des démocrates. Si cependant tous les quatre ans ce multipartisme dispersé accepte un minimum de cohérence pour l'élection présidentielle, c'est que celle-ci les y contraint. Ainsi, alors que le régime parlementaire anglais n'est que la traduction du système de partis qui le conditionne, le système de partis américain est le produit de l'élection présidentielle. C'est l'illustration de ce que l'on disait plus haut: *le régime parlementaire est engendré par les structures politiques, mais le régime présidentiel engendre ses propres structures.*

... Il faudrait naturellement doter ce régime présidentiel d'aménagements adaptés à la France et à notre temps. La formule "un gouvernement, une législature, un plan" désigne la direction dans laquelle on doit marcher. Elle suggère un mandat présidentiel et un mandat du Parlement coïncidant en durée et qui devraient être de l'ordre de quatre ou cinq ans, ce qui correspond au temps nécessaire à la réalisation d'un programme (notamment sur le terrain économique) sans un excès de longueur qui aboutirait à l'irresponsabilité ».

Tout cela est fort bien dit, et rencontre, sur le plan théorique, notre approbation sans réserves. Mais si de ce plan on

passé à la réalité française, *hic et nunc*, comment ne pas voir les difficultés et surtout les risques d'une telle opération? Ne mentionnons que très rapidement les difficultés. Celle, par exemple, indiquée par Henri Teitgen:

« En régime présidentiel nous aurions à choisir entre cinq ou six candidats à la présidence! Le Président qui finalement serait élu ne le serait qu'au second tour et peut-être à 30% seulement des voix. Quelles seraient donc sa force et son autorité politique? Elles seraient insuffisantes pour qu'il puisse effectivement exercer, face au Parlement, les prérogatives de sa fonction. On nous dit qu'il nous faudra constituer — en attendant que le système nous ait contraint à la réduction du nombre de nos partis — des cartels électoraux qui aboutiraient à la désignation de candidats communs à plusieurs partis. Je redoute ces cartels: s'agira-t-il de dresser un front de droite contre un front populaire? Rien ne me paraît plus dangereux que de couper la France par le milieu. J'avoue ne pas apercevoir la solution de cette difficulté » (pp. 106-107).

Ou celles soulignées par André Philip:

« Lorsque le Président n'est pas en même temps chef d'un parti discipliné, il n'a pas le pouvoir d'imposer sa volonté au Congrès; aussi je me demande si l'opposition soulignée par Vedel contre le régime parlementaire qui exige deux partis et le régime présidentiel qui répondrait à l'existence d'une multiplicité de partis n'est pas inexacte. Le régime présidentiel, pour fonctionner, n'exige-t-il pas lui aussi le système des deux partis, avec un Président qui ait véritablement en main son parti majoritaire? En dehors des Etats-Unis, la plupart des autres pays qui ont essayé le régime présidentiel ont abouti d'abord à une impuissance anarchique, puis au coup d'Etat du Président. Troisième observation. Je me suis étonné de ne pas la voir apparaître dans l'analyse, par ailleurs tellement complète et exhaustive, faite par Vedel. Le régime présidentiel n'a, jusqu'ici, réussi que dans un système fédéral; il exige une limitation des pouvoirs du législatif et de l'exécutif fédéral par les droits des Etats, il implique, au-dessus du législatif et de l'exécutif, l'existence d'une Cour Suprême, gardienne des libertés individuelles et des droits des Etats » (p. 108).

Ce sont des objections qui ont été plus largement développées par François Goguel: ainsi que l'autre — également reprise par un certain nombre d'interlocuteurs de ce Colloque — que la séparation rigide des pouvoirs, propre du régime présidentiel, peut amener — et surtout dans un pays comme la France, à riche tradition parlementaire — à une paralysie de l'exécutif par le législatif, qui replongerait le pays dans l'immobilisme ou dans l'aventure (38).

(38) F. GOGUEL, *Reflexions sur le régime présidentiel*, « Revue Française de Science Politique », juin 1963.

Considérons au contraire avec plus d'attention les risques clairement énoncés par André Chandernagor, et nous nous convainçons définitivement qu'un présidentielisme véritable et sérieux, en Europe, ou sera européen ou ne sera pas.

« Il me paraît, dit-il, que réclamer à l'heure actuelle — et dans l'esprit que je viens d'indiquer — un régime présidentiel, c'est faire la politique de Gribouille. On risque, en effet, en voulant ainsi faire échec au pouvoir, d'alimenter un courant d'opinion dont celui-ci ne manquera pas de se servir. Ce n'est un mystère pour personne que la Constitution actuelle ne satisfait pas de Gaulle. Il envie au régime présidentiel l'irresponsabilité gouvernementale et la possibilité, pour le président de la République, de venir s'expliquer directement devant l'Assemblée nationale, sans avoir besoin de recourir aux intermédiaires.

Ainsi, chacun envie au régime présidentiel ce qui lui manque. Mais qui peut penser que de Gaulle, en contrepartie des nouveaux pouvoirs que ce régime lui donnerait, serait prêt à renoncer aux pouvoirs qu'il s'est d'ores et déjà attribués et, notamment, au moyen de pression dont il dispose sur le Parlement?

Il y a en réalité de fortes chances pour que toute modification de l'actuelle Constitution entreprise par de Gaulle tende d'abord à mettre le droit en accord avec le fait et à légaliser les violations constitutionnelles commises depuis trois ans par l'Exécutif. Et sans doute l'Exécutif en profiterait-il pour se faire attribuer quelque chose de plus, le tout étant défini devant l'opinion comme un régime présidentiel. Ce ne serait, bien entendu, qu'une caricature de ce régime. Mais je défie les tenants d'un régime présidentiel véritable d'aller, le moment venu, expliquer aux foules que celui qui leur serait proposé par de Gaulle n'en serait que la caricature. Ils risqueraient fort d'être pris à leur propre piège et d'être balayés par un courant qu'ils auraient eux-mêmes contribué à créer » (p. 129). C'est l'évidence même. Hélas, Chandernagor aussi n'échappe pas à un tel genre de critique: « Pour éviter tous ces écueils, je ne vois dans l'immédiat qu'une solution possible: l'union de tous les démocrates pour réclamer le retour à une saine application de la Constitution de 1958 » (p. 129). La belle alternative! *Risum teneatis amici?* Paul Coste-Floret n'a pas de difficulté à la ridiculiser: « Alors là, je me permets de sourire, car la Constitution de 1958 a été déformée par une longue pratique coutumière, par trois ans de pratique abusive. Je ne crois pas que vous puissiez du jour au lendemain rayer trois ans de pratique et recommencer à zéro » (p. 113).

Et voici donc confirmé le caractère également non satisfaisant — et dans ce sens *adiaphore* — de toute solution nationale, condamnée à osciller entre la IV^e et la V^e, entre la politique des roitelets et celle de Gribouille, entre un régime parlementaire, mais qui va vers l'émiettement des pouvoirs, vers des nouvelles féodalités et vers la réduction de la politique à la combine (« Je puis témoigner que plus les hommes d'affaire sont "combinards" plus ils ont la nostalgie de la IV^e République: c'était le système idéal pour un homme d'argent

habile », Michel Drancourt, p. 125), et une république présidentielle qui, se voulant à pouvoir fort, est en réalité à pouvoir antidémocratique. Ici encore écoutons Jacques Mallet:

« Pour une nation de taille moyenne comme la France, deux risques apparaissent, si l'on considère l'évolution à long terme. Le premier c'est celui d'une dictature politique, à tendance technocratique, qui serait nationaliste par définition et par nécessité. Le second risque, c'est celui d'une disparition du pouvoir politique national, remplacé en réalité par une sorte de domination des grands intérêts économiques, qui de plus en plus dépassent les frontières et qui constituent un pouvoir non contrôlé » (p. 134).

Mais alors, quelle est la solution? aurait-on envie de demander à Vedel et à ses acolytes, avec un slogan publicitaire à la mode. Hélas, lui il l'a oubliée; eux, ils ne l'ont jamais sue.

7. — Tirons nos conclusions du rapport final, « Pour une philosophie de la démocratie » d'Etienne Borne.

Déblayons tout d'abord le terrain d'une équivoque qui s'est créée autour du mot *idéologie* en faisant une distinction entre idéologie et doctrine:

« L'idéologie est systématique, prétend mettre d'un coup l'action en accord avec la pensée, se présente comme une machine à réduire l'idéologie adverse, tend au terme à un manichéisme et à un absolutisme politiques. Dès lors une doctrine démocratique n'est rien moins qu'idéologique et elle annonce la mort des idéologies sans conduire à une dépolitisation puisqu'elle met la politique à sa vraie et juste place, en la faisant à la fois nécessaire et insuffisante à l'homme. L'idéologie, qu'elle soit d'extrême-droite ou d'extrême-gauche, est un facteur de surpolitisation et donc la source toujours renouvelée du fanatisme. L'idée démocratique dissout donc les idéologies non pas au bénéfice d'un empirisme sans doctrine, mais au nom même d'une doctrine de l'homme, de la société et du sens de l'histoire...

Une telle doctrine se distingue d'une idéologie en ceci principalement qu'elle ne supprimera jamais l'anxiété, qu'elle restera une pensée interrogative, que ses certitudes les mieux établies seront génératrices d'inquiétude » (pp. 284-285).

D'où une conséquence essentielle:

« La démocratie, par un effort laborieux de négation et de dépassement, va à contre-courant de cette société close, immobile, autoritaire, hiérarchique dans laquelle Bergson voyait la société naturelle, toujours présente et menaçante en toute société et même dans la plus civilisée, toujours prête à se reformer sans la vigilance et l'inquiétude proprement démocratiques. Nous disons couramment, et c'est un de nos lieux communs, que la société est pour l'homme et non pas l'homme pour la société; or toute société tend à avoir une réalité propre et à transformer les hommes qui la composent en instruments

comme on le voit dans la guerre (39). Et ce destin serait la vérité historique si l'homme démocratique ne s'était juré de le faire mentir. D'où il apparaît que le combat démocratique se situe au-dedans d'une dialectique de l'esprit qui lui donne une dimension philosophique, et le rend ainsi plus réel parce qu'il en fait un épisode de la grande querelle de l'homme avec la nature » (p. 282).

En somme, comme le dit fort heureusement Pierre Uri, la démocratie a le devoir « de ne jamais être anachronique » (p. 242).

On peut bien dire à ce propos aux participants au Colloque de « France-Forum » que *i vostri non appreser ben quell'arte*: car de cette exigence, ils n'ont qu'un vague soupçon, *qualem nequeo monstrare, et sentio tantum*. Bien sûr, on trouve par-ci par-là, dans leurs discours — nous n'avons pas manqué, nous-mêmes, de le souligner — des allusions à la nécessité d'un dépassement du cadre national, comme préalable à la reconstruction d'une démocratie véritable.

Mais — tout juste comme dans le cas des volumes déjà cités du Club Jean Moulin ou de Mendès-France — l'Europe reste pour nos hommes soi-disant de gauche une nécessité désagréable qu'on subit, à laquelle on cherche à s'adapter lorsqu'on s'en souvient (ce qui arrive d'ailleurs rarement, et jamais aux moments décisifs), mais qui reste confinée en marge du cadre, comme un corps étranger, en dehors de la société idéale — encore strictement nationale — qui reste leur rêve et leur aspiration ultimes.

8. — Il y a quelques années, François Fontaine affirmait — oubliant d'ailleurs lui-même, tout de suite après, cette idée so-

(39) Retenons en passant, à ce propos, cette pensée particulièrement profonde d'Etienne Borne qu'on pourrait définir — comme l'autre, à comparer avec celle-ci, de Joseph Rovin, que nous avons citée précédemment — tout à fait « fédéraliste » si elle savait joindre à l'évocation des fins une vision tout aussi lucide des moyens (qui, au contraire, manque totalement): « En dernière analyse, la guerre est la croix de l'homme démocratique, parce que mère des mythologies, des fanatismes, des manichéismes, elle est une machine à fabriquer des hommes tragiques à partir de la plus ordinaire pâte humaine. Comme le montre, par exemple, la guerre d'Algérie qui a suscité le danger fasciste. Et il est trop clair que si la guerre était le dernier mot de l'histoire et la vérité des rapports humains, la démocratie qui s'évertue à transformer l'adversaire en partenaire ne serait alors qu'illusion et dérision. Homme et esprit démocratiques contre homme tragique et mentalité de guerre, tel est en fin de compte, pour notre philosophie politique, le fond de l'aventure humaine » (p. 286). Ce qui est, ou bien l'argument de fond pour une Fédération mondiale, ou bien un simple *flatus vocis*.

lennellement affirmée, et dont il n'est plus trace dans son livre (40) que:

« si l'avenir des institutions démocratiques de la France, celles du régime actuel et de celui qui lui succédera, nous paraît indiscernable, c'est parce qu'on s'obstine en général à l'envisager dans cette perspective purement nationale, et que cette perspective est, qu'on le veuille ou non, bouchée. Tout s'éclaircit, au contraire, si l'on consent à ne plus raisonner en termes définitifs, " sans autre pensée, sans autre espoir que la nation " (M. Debré) », et si l'on se persuade que « désormais les meilleures institutions, et les seules qui résisteront à l'épreuve, seront celles qui prépareront les vieilles nations européennes à prendre leur place dans un grand ensemble fédéral ».

Et Joseph Rovin, dans l'ouvrage déjà examiné, affirme, d'une façon encore plus péremptoire:

« Au lieu de *subir* ce changement de perspectives, la France démocratique de demain aura à le *vouloir* et à l'*organiser* » (p. 192).

Nous aussi, nous sommes entièrement persuadés de cette exigence. Mais nous devons bien reconnaître qu'elle n'a pratiquement trouvé, jusqu'ici, aucune satisfaction.

Nous partageons entièrement, dans ce sens, les critiques particulièrement pénétrantes et appropriées — bien que développées d'un point de vue strictement national — que Jean Meynaud énonce dans la dernière partie d'une étude panoramique sur la « nouvelle gauche » en France, et qui peuvent être largement généralisées (41):

« Il s'agit de savoir — se demande-t-il — si ces groupes, et les personnalités qui les animent, sont plus ou moins capables d'aider la gauche traditionnelle à se libérer des défauts qui la relèguent dans une position subordonnée » (p. 103).

Sa conclusion négative, bien que fondée sur des raisons tout à fait différentes, est aussi la nôtre.

Peut-on vraiment affirmer — comme quelques-uns le prétendent — que ce jugement n'était vrai qu'il y a quelques années, que la situation a aujourd'hui beaucoup changé — ou même seulement qu'elle est en train de se modifier, dans le sens que

(40) F. FONTAINE, *La démocratie en vacances*, Paris, Julliard, 1959, pp. 213-214. On éprouve la même déception, malgré le titre, en lisant l'autre ouvrage de notre auteur, *La nation frein*, Julliard, Paris, 1956.

(41) J. MEYNAUD, *La « nuova sinistra » in Francia*, « *Tempi Moderni* », janvier-mars 1963.

l'« impénétrabilité européenne » des nouvelles gauches serait en train de s'atténuer?

La réponse à cette question a, pour nous, une valeur fondamentale: car — comme le dit efficacement Roger Lacombe (42) — lui aussi, d'ailleurs, ne se rendant compte de toutes les conséquences de ce qu'il affirme —

« c'est justement parce que la démocratie n'a pas réalisé toutes les conséquences de son principe qu'elle se heurte aujourd'hui à un si grand nombre de difficultés... La démocratie doit donc être étendue au domaine économique comme à celui des rapports internationaux...

Si la démocratie a pu subsister jusqu'ici, si elle a des chances de survivre à la crise qu'elle traverse, ce n'est pas seulement parce qu'elle répond une aspiration profonde des hommes d'aujourd'hui; c'est parce que les régimes qu'on peut lui substituer présentent des vices au moins aussi graves. Mais cette infirmité des régimes adverses ne peut suffire à sauver la démocratie, qui restera fragile tant qu'elle ne sera pas pleinement réalisée. Son succès n'a donc rien de fatal ».

A cette affirmation en fait écho une autre de François Fontaine (43):

« " L'Europe ne peut pas ne pas se faire. L'unité européenne est inscrite dans la géographie... C'est une nécessité de l'Histoire... " Combien de fois a-t-on répété ces phrases pour convaincre les sceptiques. Mais je m'inquiète de ce qu'ils les aient trop bien apprises et il est temps de démontrer maintenant que l'Europe n'est pas si naturelle, et qu'il est simpliste, ou supérieurement rusé de dire qu'elle se fera par la force des choses, alors qu'elle ne pourra être faite que par la force de la volonté, contre la force de l'habitude ».

L'une et l'autre nous ramènent aux considérations philosophiques d'Etienne Borne, et nous rappellent la liaison étroite qu'il devra y avoir entre Europe et démocratie, si l'une et l'autre voudront survivre.

a. c. b.

(à suivre)

(42) R. LACOMBE, *La crise de la démocratie*, Paris, P.U.F., 1948, pp. 151-155.

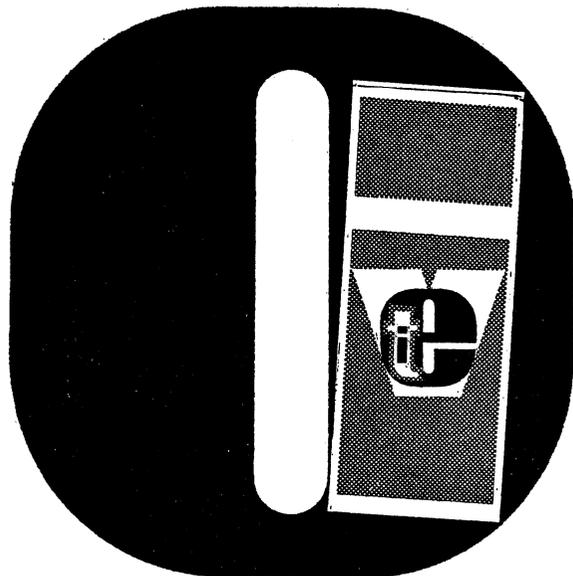
(43) F. FONTAINE, *La nation frein*, cité, p. 90.

TABLE DES MATIERES DE LA V^e ANNEE (1963)

La reprise de l'action	p. 93
<i>Les limites de la politique étrangère américaine</i>	» 3
<i>La signification politique de l'encyclique « Pacem in terris »</i>	» 95
Essais	
MARIO STOPPINO, <i>Le libéralisme politique</i>	» 22
MARIO STOPPINO, <i>Bref aperçu de la démocratie moderne</i>	» 107
MARIO ALBERTINI, <i>Pour un emploi contrôlé de la terminologie nationale et supranationale</i>	» 179
MARIO ALBERTINI, <i>Vers une théorie positive du fédéralisme</i>	» 251
Les problèmes de l'action	
<i>L'état de l'action-cadre</i>	» 75
<i>Appel d'Autonomie Fédéraliste</i>	» 77
<i>L'action-cadre démarre</i>	» 143
<i>Vers une position supranationale à l'égard du problème de la réunification de l'Allemagne</i>	» 162
<i>Une motion du Comité régional lombard sur le Tyrol du sud</i>	» 176
Les faits et les idées	
<i>Communisme et raison d'Etat</i> (m. s.)	» 45
<i>Trois livres américains de gauche concernant la politique étrangère des Etats-Unis</i> (m. s.)	» 51
<i>Kissinger, Rockefeller, la stratégie nucléaire et l'unité européenne</i> (m. s.)	» 63
<i>Les « gauches » découvrent-elles l'Europe?</i> (c. m. m.)	» 67
<i>Wege und Irrwege</i> (l. d.)	» 72

<i>La pensée erronée de Kohn sur le nationalisme allemand</i> (f. r.)	» 130
<i>Robert Schuman</i> (m. a.)	» 137
<i>Ludwig Dehio</i> (a. c.)	» 199
<i>A titre d'exemple</i> (m. a.)	» 205
<i>La quadrature du cercle</i> (f. r.)	» 282
<i>Le marxisme en Italie et l'Italie</i> (c. m.)	» 289
<i>L'enseignement des révélations chinoises sur la révolution hongroise</i> (m. s.)	» 294
Les livres	
A. MARC, <i>Dialectique du déchainement. Fondements philosophiques du fédéralisme</i> (m. a.)	» 214
G. RITTER, <i>Das deutsche Problem. Grundfragen deutschen Staatslebens gestern und heute</i> (f. r.)	» 217
« Nouvelles gauches » et fédéralisme (I) (a. c. b.)	» 226
K. JASPERS, <i>Lebensfragen der deutschen Politik</i> (f. r.)	» 297
R. ARON, <i>Paix et guerre entre les nations</i> (a. m.)	» 302
« Nouvelles gauches » et fédéralisme (II) (a. c. b.)	» 311
Les discussions	
<i>L'autonomie des entités plus petites que les Etats</i> (lettre de M. Laurent)	» 78
<i>Lettre ouverte à Autonomie Fédéraliste, par. M. Chiti-Battelli</i>	» 80
<i>Les problèmes de l'Université italienne</i> (lettre de Monsieur L. G.)	» 242
Les documents	
<i>Bilan de la revue pour l'année 1962</i>	» 89

olivetti



**OLIVETTI
INDUSTRIA
ITALIANA
EUROPEA
MONDIALE
OVUNQUE CIFRE E PAROLE
SONO STRUMENTI
DI CONOSCENZA
E LAVORO**

macchine per scrivere
manuali ed elettriche
da ufficio, da studio e portatili
addizionatrici e
calcolatrici elettriche scriventi
contabili e
fatturatrici alfanumeriche
telescriventi
classificatori
schedari e mobili metallici
macchine utensili di precisione
apparecchiature
per l'elaborazione integrata
dei dati
calcolatori elettronici



TUBI in P. V. C. RIGIDO

per edilizia

acquedotti

irrigazione

industria

lastre SAROLUX

tapparella SARONNO

tuboplastica italiana s.p.a.

Saronno

**Direttore responsabile Mario Albertini - Editrice Libera Associazione
Il Federalista - Autorizzazione Tribunale di Pavia n. 117 del 18-4-1962 -
Scuola Tipografica Figli della Provvidenza - Milano - Spedizione in
abbonamento postale - Gruppo IV.**